



DÉBAGORA

Quand les
jeunes se mêlent
de politique



© Fondation Roi Baudouin/BELvue/Gil Plaquet.

Outil Pédagogique

Fondat°Bernheim

UCLouvain

ULB



INFOR JEUNES
BRUXELLES

BELvue!



FELOBEL

innoviris
brussels
we fund your future



Avant-propos

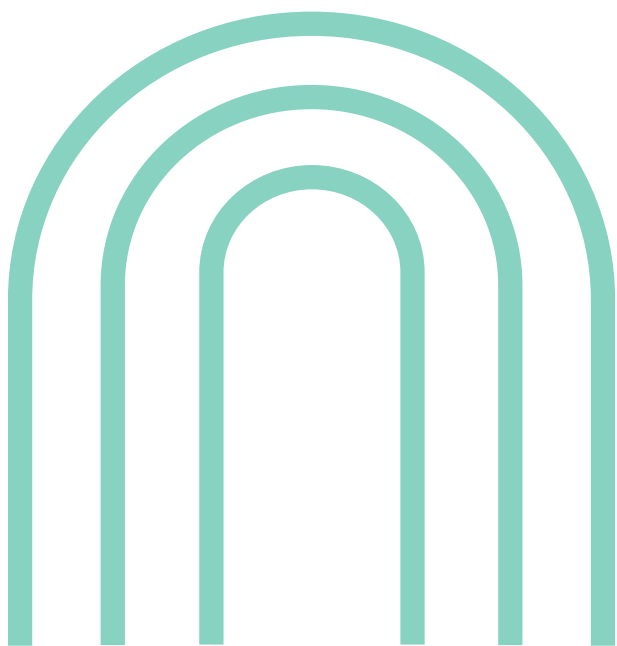
Ayant pour finalité d'initier les jeunes au politique et au débat, l'outil pédagogique proposé dans ce carnet se compose des trois parties suivantes:

- **La première partie** présente le parcours d'activités 2024-2025 préconisé pour la troisième édition du projet « Débagora - Quand les jeunes se mêlent de politique ». D'autres parcours peuvent être imaginés en combinant différemment les activités proposées dans la partie 2.
- **La seconde partie** présente douze activités pouvant être réalisées dans le cadre de cours ou d'animations visant à l'initiation au politique et au débat.
- **La troisième partie** regroupe des fiches « Repères » qui présentent des informations et des conseils utiles pour les enseignant.es et animateur.trices organisant les diverses activités.

Ces activités peuvent être menées indépendamment les unes des autres, ou être combinées dans le cadre d'un projet. C'est ainsi que le projet Débagora 2024-2025, présenté dans la 1re partie, propose un parcours qui mobilise plusieurs activités.

Chacune des fiches d'activité renvoie à son tour à des fiches « Repères », utiles pour l'animateur.trice ou l'enseignant.e.





Sommaire

Partie I

Parcours d'activités 2024-2025

Partie II

Activités

Partie III

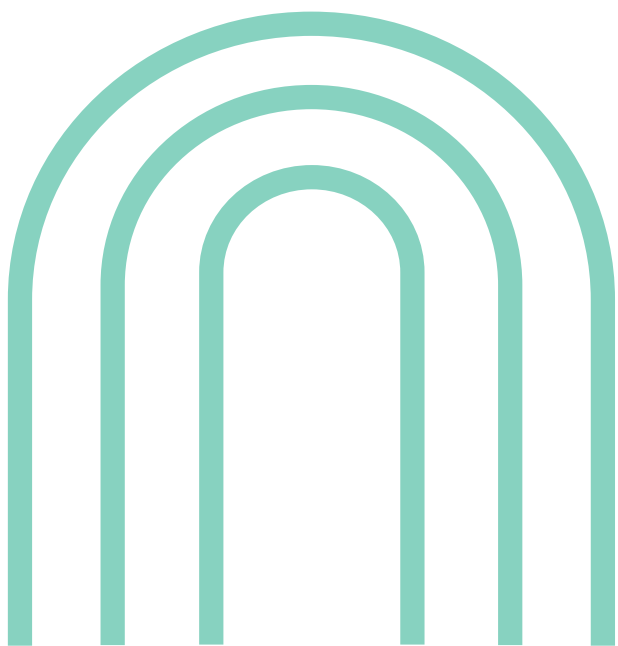
Repères



Partie I

Parcours d'activités 2024-2025





PRÉSENTATION DU PROJET

Après une première édition centrée sur le thème des inégalités et une seconde sur la place des jeunes dans la ville, la troisième édition du projet « Quand les jeunes se mêlent de politique » se concentrera sur le thème de l'omniprésence du numérique.

Objectifs

Ce projet vise à :

1. faire prendre conscience aux jeunes que la politique traite d'enjeux touchant leur quotidien ;
2. permettre aux jeunes d'expérimenter l'ensemble du processus politique, depuis la problématisation d'une question jusqu'à l'intervention dans le débat public ;
3. permettre les échanges entre jeunes issus d'horizons différents, et entre jeunes et acteurs-trices politiques dans un cadre où chacun·e peut se sentir à l'aise et s'exprimer ;
4. donner un réel écho à la parole des jeunes ;
5. interpeller le monde politique pour qu'il prenne davantage en compte la voix de celles et ceux qui ne maîtrisent pas ses codes.

Le projet

De septembre 2024 à mi-avril 2025, le projet se déroulera en trois phases de travail en classe, rythmées par deux journées de rencontre entre les classes. Il se clôturera par un événement final où seront présentées et débattues les interventions publiques réalisées par les jeunes.

Ce projet qui s'étale sur six mois implique un minimum de 16 heures de travail en classe et la participation à trois journées complètes d'activités inter-classes.

La thématique de l'année : « Face à l'omniprésence du numérique »

Le monde numérique est entré
dans la vie de chacun et de chacune d'entre nous !

Au travers de nos tablettes, smartphones, ordinateurs, etc., le monde nous semble être à portée de mains, nous donnant ainsi le sentiment qu'il peut être facile de réaliser à chaque instant nos désirs, de nous exprimer, et de nous faire entendre. Imposant une culture de l'immédiateté, de la visibilité et de l'interconnectivité, ces nouvelles technologies ont modifié notre rapport à soi, à l'autre et au temps.

Capable de traiter des milliards de données en quelques secondes, ces technologies, en perpétuelle évolution (intelligence artificielle, développement du machine learning, etc.) ont pris une place considérable dans notre quotidien. Nous submergeant par son omniprésence, le numérique nous offre à vivre un monde où le meilleur et le pire se côtoient et s'affrontent à chaque seconde.

Face à cette technologie ambivalente, et à une politique numérique encore en développement, il peut parfois paraître difficile d'avancer ensemble et de créer une vision commune. Les jeunes, qui ont grandi avec le numérique, peuvent-ils s'entendre sur des politiques pour limiter les risques du numérique tout en exploitant ses nombreuses opportunités ?

Pour cette troisième édition, le thème principal sera subdivisé en plusieurs sous-thématiques. Chaque sous-thématique proposée sera traitée par deux classes, issues chacune de deux établissements scolaires différents. Les sous-thématiques seront présentées et réparties entre les classes lors de la réunion de démarrage avec les enseignant.es.

DÉROULEMENT

EN CLASSE

PHASE 0 02/09 - 20/09

Lancement du projet

Le Collectif Débagora présente à chaque classe le projet général ainsi que la problématique attribuée.

PHASE I 23/09 - 21/11

Analyse des problématiques

Chaque classe analyse la problématique qu'elle a en charge de traiter.

À L'EXTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

22/11

Première rencontre inter-classes

Le moment de confronter les analyses et de s'initier à diverses modalités d'intervention dans l'espace public.

PHASE II 25/11 - 30/01

Approfondissement de la problématique et de la stratégie d'intervention

Les jeunes décident ce qu'ils veulent faire savoir ou changer, et comment ils souhaitent l'exprimer.

31/01

Seconde rencontre inter-classe

Le moment de confirmer le contenu et les stratégies d'intervention en se confrontant aux autres jeunes et aux acteurs-trices politiques.

PHASE III 03/02 - 03/04

Réalisation des projets

Les jeunes préparent et réalisent leur intervention dans l'espace public.

11/04

Événement final

Le moment de faire entendre sa voix et de débattre avec les autres jeunes et des acteurs-trices politiques.

PARCOURS 2024-2025

Composé de trois phases, le parcours d'activités 2023-2024 proposé par le Collectif Débagora, permet de découvrir et parcourir un outil pédagogique conçu sur mesure pour cette troisième édition du projet «Quand les jeunes se mêlent de politique» dont le thème principal est « l'omniprésence du numérique ».

Chaque phase débouche sur un livrable et une rencontre inter-classes. Les phases sont elles-mêmes divisées en étapes. Au total, le parcours proposé compte un minimum de 9 étapes et, pour chaque étape, une proposition d'activité. S'ajoute à cela une activité d'apprentissage continu, l'activité 1 visant à exercer la prise de parole. Celle-ci peut être exercée en introduction à chaque moment «Débagora», comme un échauffement à la voix.

Ce parcours est une proposition. Vous pouvez l'adapter en fonction de vos contraintes, des caractéristiques de votre classe ou de vos habitudes de travail.



- PHASE I - ANALYSE DE LA PROBLÉMATIQUE

PHASE I

25/09 - 21/11

Analyse des problématiques

Chaque classe analyse la problématique qu'elle a en charge de traiter.

22/11

Première rencontre inter-classes

Le moment de confronter les analyses et de s'initier à diverses modalités d'intervention dans l'espace public

Objectif

Chaque classe mène l'enquête. Elle analyse la problématique en s'interrogeant sur ses pratiques et ses conceptions, et en rassemblant et analysant de la documentation. L'objectif est de dépasser les préconceptions, de comprendre en profondeur la problématique, de connaître les divers arguments mobilisés dans les débats. Pour la rencontre, chacune des classes aura préparé une présentation de son analyse.

Question à traiter par les classes : *Que savez-vous de la problématique ?*

L'analyse de la problématique devrait aborder trois dimensions :

- **la nature de la problématique** : Quel est le problème ? En quoi est-ce un problème ? Quelles sont les conséquences de la situation jugée problématique ? Qui ressent ou ne ressent pas ce problème ? Quelle est l'histoire du problème ? Est-il récent ? S'est-il accentué ? Quels territoires et populations concerne-t-il ?
- **les causes de la problématique** : Quelles sont les origines du problème et ses causes ? Pourquoi n'y a-t-il pas eu de solution satisfaisante jusqu'à présent ?
- **la dimension politique de la problématique** : En quoi ce problème est-il politique ? Qui l'a déjà mis sur la place publique ? Comment le problème a-t-il été traité ? Par qui ? Quelle est l'histoire du traitement du problème, et des débats à son propos ?

Le parcours conseillé du 25/09 au 22/11

- **Étape I - Activité IV - Organiser les savoirs et opinions à propos de la problématique.** Cette étape consiste à mettre en lumière les différents axes et questions

que soulève la problématique. Cette activité sera réalisée en classe par l'animatrice Débagora

- **Étape 2 – Activité V - Formuler plusieurs questions de débat.** En prolongement de l'étape I, cette activité permettra d'identifier les principales questions qui seront travaillées ultérieurement en sous-groupes.
- **Étape 3 – Activité VI - Collecter des documents relatifs aux questions de débat.** L'objectif de cette étape est de constituer un échantillon de documents pertinents pour répondre aux questions identifiées lors de l'étape précédente. Ils doivent être représentatifs de la diversité des points de vue, des acteurs et des types de discours.
- **Étape 4 – Activité VII - Identifier et classer les arguments.** L'objectif est de permettre aux jeunes d'identifier et de lister au travers des documents collectés les preuves ou arguments relatifs aux diverses questions que soulève la problématique.

Note d'attention : Il peut être également pertinent de réaliser lors de la phase I - l'Activité VIII - *Analyser la valeur des arguments*.

Phase I - Délivrables et dates importantes

Le mercredi 14 novembre 2024

Chaque classe rédige un texte de deux pages A4 maximum présentant les points importants de son analyse et remet celui-ci à la coordinatrice de projet.

Le vendredi 22 novembre 2024 - Première rencontre inter-classes

- mettre en relation les classes travaillant sur les diverses problématiques afin de faire progresser la réflexion en confrontant les jeunes aux analyses des autres classes ;
- initier les jeunes à diverses techniques d'expression et de diffusion dont ils/elles auront besoin pour intervenir efficacement dans l'espace public.

- PHASE II -

APPROFONDISSEMENT DE LA PROBLÉMATIQUE ET DE LA STRATÉGIE D'INTERVENTION

PHASE II

25/11 - 30/01

Approfondissement de la problématique et de la stra- tégie d'intervention

Les jeunes décident ce qu'ils veulent
faire savoir ou changer, et comment ils
souhaitent l'exprimer

31/01

Seconde rencontre inter-classes

Le moment de confirmer
les stratégies d'intervention

Objectif

Après avoir analysé la problématique au cours de la phase I, il s'agit de choisir l'objectif et les modalités de l'intervention dans l'espace public en rassemblant toutes les informations utiles pour évaluer la pertinence de l'objectif et des modalités d'intervention. C'est aussi le moment de « serrer les boulons » de l'analyse de la problématique. Chaque groupe doit préparer une proposition d'intervention, avec ses objectifs, modalités et justifications, pour la présenter aux autres jeunes et la tester auprès d'acteurs-trices politiques lors de la deuxième rencontre.

Questions à traiter par les classes :

Que voulez-vous faire savoir ou changer ? Et comment ?

Quatre ensembles de questions seront explorés au cours de cette phase :

- Que voulez-vous faire ? Sensibiliser à la situation ? Proposer une ou des solutions ? Évaluer les points forts et faibles de diverses politiques déjà proposées ? Qu'est-ce qui a déjà été fait et a « marché » ou pas ?
- Qui voulez-vous interpeller ? Les décideurs ? Le grand public ? Un public en particulier ? Quels sont les lieux de décision ? Quelles sont les personnes à sensibiliser ou convaincre ?
- Que pouvez-vous faire ? Quels acteurs-trices pourraient être des alliés ? Quels acteurs-trices sont des adversaires ? Quels sont les arguments que vous pouvez faire valoir, et ceux auxquels vous devrez probablement répondre ?
- Comment voulez-vous intervenir ? Qu'est-ce qui serait efficace ? Quelles sont vos ressources ? De quoi avez-vous besoin comme matériel, information ou expertise ? Quelle complémentarité pouvez-vous avoir avec d'autres groupes travaillant sur la même problématique ?

Le parcours conseillé du 25/11 au 30/01

- **Étape 5 - Activité VIII- Analyser la valeur d'un argument.** À la suite de la première rencontre inter-classes, revenir sur les arguments énoncés lors de la phase précédente ainsi que sur les échanges récoltés lors de la première rencontre inter-classes. Cette étape vise à effectuer une analyse critique des arguments énoncés et à fonder sur cette base une réponse à chacune des questions.
- **Étape 6 – Activité IX - Cartographier les parties prenantes de la problématique.** L'objectif de cette étape est d'identifier les acteurs jouant un rôle dans la problématique, de comprendre leurs fonctions et rôles, leur positionnement ainsi que leur pouvoir et leur légitimité. Cette étape aidera les jeunes à identifier les acteurs qu'ils veulent interpeller prioritairement ainsi que leurs éventuels alliés ou adversaires. Cette activité sera réalisée en classe par l'animateur.trice Débagora.
- **Étape 7 - Activité X - Explorer les divers modes d'expression et d'action.** Cette activité sera menée par l'enseignant.e en se basant notamment sur ce qui aura été expérimenté par les élèves lors des ateliers de la 1re rencontre inter-classes. Cette activité exploratoire devra ensuite déboucher sur des décisions.

Note d'attention : Afin de préparer au mieux les élèves à la seconde rencontre inter-classes, il peut être pertinent d'intégrer - l'Activité XI - *Défendre son opinion dans un débat contradictoire* - à la phase II.

Phase II - Délivrables et dates importantes

Le mercredi 22 janvier 2025

Chaque classe remplit un formulaire en ligne succinct synthétisant les réponses aux quatre questions suivantes et prépare une esquisse de son intervention finale.

- **Que voulez-vous faire ?**
Sensibiliser au problème ? Proposer une ou des solutions ? Évaluer les points forts et faibles de diverses politiques déjà proposées ? ...
Plusieurs de ces objectifs peuvent être combinés mais il importe alors de les articuler. Pour répondre à cette question, il est intéressant de regarder les interventions que d'autres acteurs ont effectuées dans le passé à propos de ce problème, et ce qui a « marché » ou pas.
- **Qui voulez-vous interpeller prioritairement ?**
Les décideurs ? Le grand public ? Un public en particulier ? Quelles personnes voulez-vous sensibiliser ou convaincre ?
Cette question importe car on ne s'adresse pas de la même manière à un interlocuteur selon qu'il occupe telle ou telle fonction ou défend telle ou telle position. Pour répondre à cette question, il faut notamment connaître les lieux de décision et les positions des différentes parties concernées par le problème. L'activité de l'étape 6 permet de répondre à cette question.
- **Quels sont les défis et les ressources ?**
Quels acteurs pourraient être des alliés ? Quels acteurs sont des adversaires ? Quels sont les arguments que vous pouvez faire valoir, et ceux auxquels vous devrez probablement répondre ?
En fonction de la réponse aux deux premières questions, il importe d'identifier sur qui et sur quoi on peut se reposer et ce qu'il importe de faire pour que l'intervention ait un impact : quels sont les acteurs qui peuvent aider et ceux que l'on veut convaincre ? Et par rapport à ces derniers, quelles sont les principales opinions qui divergent des vôtres et comment y répondre ? Pour répondre à cette question, l'activité de l'étape 6 peut également être utile.
- **Comment imaginez-vous pouvoir intervenir ?**
Quelles sont les différents types d'expression envisageables ? Qu'est-ce qui serait efficace ? Quelles sont vos ressources ?
L'activité de l'étape 7 permet de répondre à cette question.

Le vendredi 31 janvier 2025 : La seconde rencontre inter-classes

Ce sera l'occasion de présenter aux autres classes le projet d'intervention et d'entendre leurs questions et commentaires à ce sujet. Ce sera aussi le moment de rencontrer des acteurs·trices politiques et de leur poser des questions.

- PHASE III - INTERVENTION DANS L'ESPACE PUBLIC

PHASE III

03/02 - 03/04

Réalisation des projets

Les jeunes préparent et réalisent leur intervention dans l'espace public.

11/04

Événement final

Le moment de faire entendre sa voix

Objectif

Cette phase est consacrée à la préparation et à la réalisation de l'intervention décidée lors de la phase précédente. Chaque classe est invitée à envisager (et éventuellement combiner) plusieurs modalités d'interventions et, ainsi, préparer son ou ses interventions dans l'espace public, qu'elle doit avoir effectué avant l'événement final.

Question à traiter par les classes : Comment mettre en œuvre votre intervention publique ?

Les questions sont cette fois d'ordre pragmatique puisqu'il s'agit de répartir les tâches, définir le calendrier, rassembler le matériel, ...

Le parcours conseillé du 03/02 au 11/04

- Étape 8 - Activité XI - Défendre son opinion dans un débat contradictoire.
- Étape 9 - Activité XII - Préparer des actions et modalités d'intervention. Cette animation sera réalisée avec l'aide de l'animateur.trice Débagora

Note d'attention : Pour renforcer la pertinence du message, il sera peut-être nécessaire de reprendre les activités suivantes : - Activité VI - *Collecter les documents relatifs aux questions de débat* - , - Activité VII - *Identifier les arguments* - , - Activité VIII - *Analyser la valeur des arguments* - et - Activité IX - *Cartographier les parties prenantes*.

Phase III - Délivrables et dates importantes

Le lundi 17 février 2025

Chaque classe définit le scénario précis de son projet final.

- Quel sont les modes d'expression choisis ? Vidéo, collage, affiche, théâtre, dessin, pétition, carte blanche, ...

Les consignes techniques et contraintes de temps pour chaque modalité d'intervention devront être transmises par mail à la coordinatrice de projet ainsi qu'à l'animateur.trice attribué à chaque classe.

Exemple de consignes utiles pour la Vidéo :

- Durée envisagée (entre 90 secondes et 180 secondes).
- Prévoir un fichier 1080 HD PAL 25 images/seconde en MPeg4/H264 entrelacé (pas progressif) de préférence (ou .MOV/.AVI/.MXF)

Le jeudi 3 avril 2025

L'ensemble des remises est attendu pour le jeudi 3 avril 2025 au plus tard.

Le vendredi 11 avril 2025

Ce sera le moment de faire entendre sa voix ! Chaque classe présente et commente son projet final.

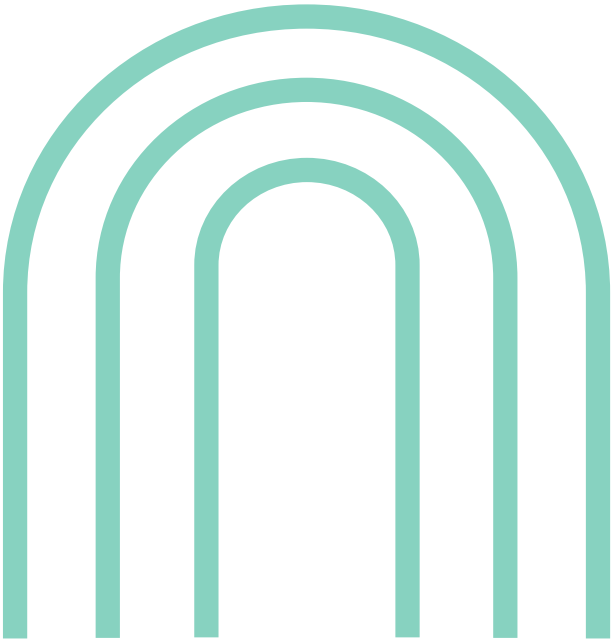
CALENDRIER

N° de la semaine	Semaine	Congés	Dates Clés
36	02-09-24		PHASE 0
37	09-09-24		
38	16-09-24		
39	23-09-24	27-09-23	PHASE I
40	30-09-24		
41	07-10-24		
42	14-10-24		
43	21-10-24	Vacances d'automne	
44	28-10-24		
45	04-11-24	11-11-23	PHASE I
46	11-11-24		
47	18-11-24		22-11-24: PREMIÈRE RENCONTRE
48	25-11-24		PHASE II
49	02-12-24		
50	09-12-24		
51	16-12-24		
52	23-12-24	Vacances d'hiver	
01	30-12-24		
02	06-01-25		PHASE II
03	13-01-25		
04	20-01-25		
05	27-01-25		31-01-25 : SECONDE RENCONTRE
06	03-02-25		PHASE III
07	10-02-25		
08	17-02-25		
09	24-02-25	Congé de détente	
10	03-03-25		
11	10-03-25		PHASE III
12	17-03-25		
13	24-03-25		
14	31-04-25		
15	07-05-25		11-04-25 : ÉVÉNEMENT FINAL

Partie II

Activités





Sommaire

- Activité I -

Exercer la prise de parole

- Activité II -

Mettre en place les balises du débat

- Activité III -

Choisir et définir la problématique

- Activité IV -

Organiser les savoirs et opinions à propos de la problématique

- Activité V -

Formuler plusieurs questions de débat

- Activité VI -

Collecter des documents relatifs aux questions de débat

- Activité VII -

Identifier les arguments

- Activité VIII -

Analyser la valeur des arguments

- Activité IX -

Cartographier les parties prenantes de la problématique

- Activité X -

Explorer les divers modes d'expression et d'action

- Activité XI -

Défendre son opinion dans un débat contradictoire

- Activité XII -

Préparer des actions et modalités d'intervention

- Activité I - *Exercer la prise de parole*

En bref

Objectif - Faciliter la prise de parole et la présentation d'une opinion en public.

Durée minimale - 10 à 15 minutes par outil.

Disposition - Variable selon l'outil.

Matériel - Aucun.

Description - Les outils d'expression sont une série de petites activités qui permettent de libérer la parole, de pousser les participant-es à s'exprimer et à donner un avis personnel. Il s'agit de jeux de parole courts, certains permettant de favoriser l'expression d'un avis dans le groupe sans crainte de jugement, tandis que d'autres permettent davantage d'explorer les possibilités d'argumentation.

OUTIL 1 : MOI, À TA PLACE

Les jeunes se répartissent en groupe de 4 à 6, qui se réunissent en cercle. L'un-e des participant-es propose une situation problématique, réelle ou fictive, et demande leur avis aux autres jeunes. Ceux-ci proposent une seule solution à la fois, à tour de rôle dans le cercle, en commençant par « Moi, à ta place, ... ». Si quelqu'un n'a pas d'idée, il peut simplement dire « je passe ».

Exemple :

- Jeune 1 : « J'ai un peu de mal à m'endormir le soir ».
- Jeune 2 : « Moi, à ta place, j'irais faire un tour à l'extérieur 20 minutes avant de dormir ».
- Jeune 3 : « Moi, à ta place, j'écouterai un peu de musique calme avant de me coucher ».

Et ainsi de suite jusqu'à ce que chacun ait prit la parole. On peut renouveler l'exercice autant de fois qu'on le souhaite, jusqu'à ce que les jeunes se sentent plus à l'aise avec la prise de parole personnelle.

OUTIL 2 : UN PAS EN AVANT

Les participant-es se mettent debout en ligne à l'une des extrémités du local. Énoncez une série de propositions simples, dont la réponse est personnelle. Si un jeune veut répondre « oui », il fait un pas en avant. Les questions ou les propositions doivent être

simples et sans enjeu au début de l'exercice, mais peuvent se compliquer au fur et à mesure.

Exemple :

- Je préfère manger sucré que salé.
- J'ai peur des araignées.
- Je pratique une religion.
- Je trouve que voter est important.
- Je suis engagé-e dans une association militante.
- J'ai déjà été témoin/victime de harcèlement.
- Je viens à l'école en vélo ou transport en commun.
- J'aime porter des vêtements de marque.

L'activité peut être reproduite autant de fois qu'on le souhaite. Les propositions peuvent être soumises par les participant-es avant de commencer l'exercice.

OUTIL 3 : « OUI, ET EN PLUS »

Cet outil consiste à rebondir sur ce qui a été dit précédemment afin de faire progresser une idée. Les participant-es se mettent en cercle. Demandez à une personne du groupe de faire une proposition, sur n'importe quel sujet (on préférera tout de même des sujets sans polémique pour les premières mises en place). Le jeune suivant rebondit sur ce qui a été proposé en commençant sa phrase par « oui, et en plus ... » ou « ah non, par contre ... ». L'objectif n'est pas d'arriver à une proposition cohérente à la fin de l'activité, il s'agit uniquement de pousser les jeunes à utiliser ce qui a été dit par la personne précédente.

Exemple :

- Jeune 1 : « Je trouve que l'on devrait rendre obligatoires les repas chauds à la cantine. »
- Jeune 2 : « Oui, et en plus ils devraient être gratuits. »
- Jeune 3 : « Ah non, par contre on devrait pouvoir payer en rendant des services à l'école. »
- Jeune 4 : « Oui, et en plus ces services pourraient donner des avantages supplémentaires comme un accès au local informatique. »
- Jeune 5 : « Oui, et en plus les services pourraient être comptabilisés pour un prix du jeune le plus serviable en fin d'année. »

Cette animation doit rester courte, un ou deux tours de cercle maximum. On peut par contre la recommencer plusieurs fois avec des propositions différentes.

OUTIL 4 : « JUSTE UNE MINUTE »

L'animation « juste une minute » vise à faire parler les jeunes, sur n'importe quel sujet. Son objectif est de décomplexer la prise de parole en public.

Commencez par donner une thématique en un ou deux mots au premier jeune (idéalement un-e volontaire). Le thème n'a aucune importance (les arbres, le sport, les chaussures, la lune, ...). Le jeune doit ensuite parler pendant 60 secondes du thème qui lui est attribué, en faisant le moins de pauses de réflexion possible, en évitant les « euh » et autres interruptions de langage et les répétitions.

Ensuite, un-e autre jeune prend sa place et on lui donne un nouveau thème. On continue ainsi jusqu'à ce que chacun-e ait pris la parole.

Débrief de l'activité

A la fin de chaque prise de parole, demandez quel est le ressenti des jeunes sur cette prise de parole. Avez-vous été attentif.ve ou n'avez-vous pas suivi ? Pourquoi ? Est-ce un exercice facile ? Quelles sont les principales difficultés rencontrées ? Comment faire pour améliorer la prise de parole ?



- Activité II -

Mettre en place les balises du débat

En bref

Objectif - Définir les conditions d'un débat constructif et serein au sein du groupe en réalisant avec les jeunes la « charte du débat ».

Durée minimale - 50 minutes.

Disposition → Pas de disposition particulière.

Matériel - 6 chapeaux (ou autre objet) de couleurs différentes, des post-it de couleurs différentes.

Description - Cette activité a pour but de séquencer la réflexion sur les balises du débat en distinguant six façons de réfléchir à cette question. Cette activité (inspirée des « Six chapeaux de Bono ») permet d'amener toutes les personnes d'un groupe à prendre au même moment la même posture (représentée par un « chapeau » symbolique). Le dernier chapeau (je concrétise) servira de base à la définition de la « charte du débat ».

1. Présenter l'activité

Expliquez les objectifs de l'activité : créer la « charte du débat » ; et pour ce faire, utiliser la technique des « chapeaux de Bono » qui permet de réfléchir ensemble en adoptant différents angles de vue.

Expliquer les règles du jeu :

- **Prise de parole** : chapeau par chapeau, demandez au groupe de contribuer en pop-corn (c'est-à-dire que chaque jeune peut prendre la parole quand il le souhaite, sans tour de parole) pour récolter des infos/leurs ressentis/des idées/des arguments en fonction de la couleur du chapeau.
- **Prise de note** : il est intéressant de demander à un ou plusieurs jeunes de prendre note des propositions énoncées tout au long de l'activité et plus spécifiquement lors du passage au chapeau bleu (je concrétise). En effet, avec ce chapeau, il est proposé aux jeunes de mettre en avant des pistes pour établir ensemble un cadre de débat sécurisant.

2. Parcourir les six séquences de débat

Pour donner au débat un aspect plus dynamique et ludique, lancez le débat en énonçant l'affirmation : « **Ça ne sert à rien de faire des débats entre nous** ».

Parcourez ensuite les six temps d'animation en utilisant successivement les six chapeaux qui représentent chacun une posture différente.

Pour vous aider :
Repère 1 - Quelques balises pour la gestion d'un débat

- **Avec le chapeau blanc (j'observe)**, on énonce des informations objectives. On rappelle l'intitulé de la question, son contexte et on définit les termes complexes si la question en contient. Le chapeau blanc vise à répondre à la question : « Que savons-nous du fait d'organiser des débats ? » Ce chapeau privilégie la neutralité et l'objectivité des faits.

Ex : « Débattre ensemble signifie que tout le monde peut prendre la parole ». « Organiser un débat signifie qu'il y a un ou des organisateurs responsables des modalités de débat ». « Débattre signifie que des opinions opposées peuvent être exprimées ». « On peut débattre pour débattre ou pour décider ».

- **Avec le chapeau rouge (je ressens)**, on exprime ce que l'on ressent par rapport au fait de débattre dans ce groupe-ci. On met en avant ses sentiments et émotions. Le chapeau rouge vise à répondre à la question : « Qu'est-ce que je ressens quand on débat dans ce groupe-ci ? ».

Ex : « Moi, j'ai peur qu'on se moque de moi ». « Moi, j'aime défendre mon point de vue en public ».

- **Avec le chapeau noir (je mets en garde)**, on envisage les divers dangers, problèmes et difficultés liés à la réalisation d'un débat. Cette réflexion aide à repérer les éventuels freins et obstacles. Avec ce chapeau, chacun·e est invité·e à être « l'avocat·e du diable » et à répondre à la question suivante : « Quels sont les risques et les limites des débats en classe ? »

Ex : « Je crains qu'un débat sur un sujet sensible nous divise durablement la classe, qu'il fige les positions plutôt que d'aider à un rapprochement ».

- **Lorsque l'on porte le chapeau jaune (je positive)**, tout devient possible. C'est le moment d'envisager les avantages et aspects bénéfiques de la question. Le chapeau jaune répond à la question : « Qu'y a-t-il de positif au fait de débattre ensemble ? »

Ex : « Le débat peut permettre de mieux comprendre pourquoi quelqu'un défend un point de vue opposé au mien ». « Le débat peut amener certain à nuancer leur opinion ».

- **Avec le chapeau vert (j'innove)**, après avoir identifié les risques et les limites, on propose des idées et explore des pistes permettant de réaliser un débat en minorant les risques et en majorant les bénéfices. La question à laquelle on essaye de répondre est : « Quelles solutions sont envisageables pour qu'il serve à quelque chose de faire un débat ensemble ? » L'idée est de laisser son esprit sortir des sentiers battus, être créatif et envisager de nouvelles façons de voir le fait de débattre ensemble.

Ex : « On peut utiliser systématiquement le bâton de parole ». « On débat d'abord en petits groupes avant de débattre en grand groupe ».

- **Enfin, lorsque l'on porte le chapeau bleu (je concrétise)**, on canalise les idées et essaie de les mettre en place de façon pratique. Le chapeau bleu répond aux questions logistiques du « comment » : « A quoi faut-il veiller pour qu'un débat réussisse ? Qu'est-ce qui devrait être mis en place comme méthode ou comme règles ? Comment faudrait-il organiser concrètement les choses ? »

Ex : « Nous utiliserons la technique des chapeaux de Bono quand il faudra éviter que le débat soit trop dans l'affect ». « Il importe d'aider chacun à expliciter son opinion quand celle-ci est, au départ, floue ».

3. Rédaction de la Charte

Il reste alors à systématiser ces pistes et à les transformer en règles. Les idées peuvent être synthétisées sous un format attractif et graphique. À l'issue de cette activité, la charte du débat sera définie et affichée au mur afin qu'elle soit facilement consultable en cas de besoin.

4. Débrief de l'activité

Si le temps le permet, demandez aux jeunes comment ils ont vécu cet exercice de débat, au niveau de la qualité d'écoute et de leur ressenti par rapport aux différents ressentis/idées/arguments exposés au cours de l'activité. Veillez à ne pas repartir dans une discussion sur le fond de la question de débat, mais plutôt sur la manière dont s'est déroulée l'activité.

- Activité III -

Choisir et définir la problématique

En bref

Objectif - Amener le groupe à identifier le sujet sur lequel elle va travailler tout au long du projet.

Durée minimale – 50 minutes.

Matériel – Une grande feuille et des marqueurs de couleur, des post-it.

Description – L'activité est structurée en trois temps : réflexion personnelle, regroupement des propositions ; choix final.

1. Énoncé du thème

Afin de faciliter l'émergence d'idées, énoncez la question générale : en quoi la place des jeunes dans la ville vous préoccupe-t-elle ? Déployez ensuite cette question en la précisant comme suit : dans quels domaines la place des jeunes dans la ville vous semble-t-elle problématique ?

Pour concrétiser le concept de « problématique », vous pouvez évoquer par exemple :

- une injustice qu'ils ou elles subissent ou une souffrance qu'ils ou elles ressentent ;
- une injustice ou une domination que d'autres subissent ;
- une évolution de la ville qui les inquiète ou les révolte ;
- un projet sur Bruxelles qui est actuellement en débat, qu'ils trouvent dangereux ou inquiétant, et à propos duquel ils ou elles aimeraient pouvoir rassembler davantage d'information ;
- un changement qu'ils ou elles voudraient voir arriver pour les jeunes de la capitale.

Pour stimuler leur réflexion, vous pouvez mettre à disposition des jeunes un photolangage et/ou des magazines et journaux, mais en veillant à avoir une sélection variée afin de ne pas trop cadrer les propositions.

2. Temps de réflexion individuel

Une fois l'accroche donnée, proposez aux jeunes de noter individuellement, sur des post-it, toutes les idées qui leur viennent à l'esprit (5 minutes). Il est important que les jeunes n'aient pas peur d'être jugés durant ou après cette étape : toutes les idées sont les bienvenues, même les moins conventionnelles.

3. Récolte des post-it

Récoltez un premier post-it contenant une idée, collez-le au tableau et demandez si d'autres personnes ont écrit des propositions s'approchant de cette première idée. Si oui, collez-les à côté du premier post-it. Répétez l'étape jusqu'à épuisement des post-it. Pour chacun des groupes de post-it, trouvez un titre commun pour les rassembler sous une seule thématique.

Pour l'étape suivante, vous pouvez décider d'abandonner certains thèmes, par exemple parce qu'ils n'ont pas une dimension politique suffisamment évidente, parce qu'il vous semble difficile de rassembler de la documentation, ou d'avoir un débat riche et contradictoire sur ce sujet. Veillez toutefois à ne pas trop vite rejeter les questions à première vue individuelles. Il peut en effet être intéressant de prendre le temps de les transformer en questions politiques.

Pour vous aider :

Repère 2 - Faire d'un problème une question politique

4. Votes et choix

Une fois notés les thèmes retenus lors de la précédente étape, chaque jeune est invité-e à voter en donnant trois points pour l'idée qui lui semble la meilleure, deux points pour son deuxième choix et un seul point pour son troisième choix. Recensez ensuite les votes et dégagez le thème qui en totalise le plus.

En cas d'égalité ou de quasi-égalité, vous pouvez refaire un ou plusieurs tours de vote. Vous pouvez ensuite valider le sujet de débat.

- Activité IV -

Organiser les savoirs et opinions à propos de la problématique

En bref

Objectif - Recueillir et organiser les savoirs et opinions des jeunes à propos de la problématique analysée.

Durée minimale - 50 minutes.

Disposition - Pas de disposition particulière.

Matériel - 6 chapeaux (ou autre objet) de couleurs différentes, des post-it de couleurs différentes.

Description - Cette activité a pour but de séquencer la réflexion en distinguant six façons de réfléchir à cette question. Cette activité (inspirée des « Six chapeaux de Bono ») permet d'amener toutes les personnes d'un groupe à prendre au même moment la même posture (représentée par un « chapeau » symbolique).

1. Présenter l'activité

Expliquez les objectifs de l'activité : recueillir et organiser les savoirs et opinions des jeunes à propos de la problématique analysée ; et pour ce faire, utiliser la technique des « chapeaux de Bono » qui permet de réfléchir ensemble en adoptant différents angles de vue.

Expliquer les règles du jeu :

- **Prise de parole** : chapeau par chapeau, demandez au groupe de contribuer en pop-corn (c'est-à-dire que chaque jeune peut prendre la parole quand il le souhaite, sans tour de parole) pour récolter des infos/leurs ressentis/des idées/des arguments en fonction de la couleur du chapeau.
- **Prise de note** : il est intéressant de demander à un ou plusieurs jeunes de prendre note des propositions énoncées tout au long de l'activité.

2. Parcourir les six séquences de débat

Pour donner au débat un aspect plus dynamique et ludique, lancez-le en énonçant une affirmation telle que « le développement du numérique va modifier les conditions de travail » (dans la suite de cette fiche, nous poursuivrons avec cet exemple).

Parcourez ensuite les six temps d'animation en utilisant successivement les six chapeaux qui représentent chacun une posture différente.

Pour vous aider :

Repère 1 - Quelques balises pour la gestion d'un débat

- **Avec le chapeau blanc (j'observe)**, on énonce des informations objectives. On rappelle l'intitulé de la question, son contexte et on définit les termes complexes si la question en contient. Le chapeau blanc vise à répondre à des questions telles que : « Que veut-on dire quand on parle de développement du numérique ? De quoi parle-t-on quand on évoque les conditions de travail ? » Ce chapeau privilégie la neutralité et l'objectivité des faits.

Ex : « Quand on parle de numérique, on parle aussi bien d'internet que des réseaux sociaux ou de l'intelligence artificielle ». « Les conditions de travail, ce n'est pas seulement le salaire. C'est aussi la pénibilité, les relations d'autorité, l'autonomie ou le contrôle, le statut, la durée du contrat, etc. ».

- **Avec le chapeau rouge (je ressens)**, on exprime ce que l'on ressent par rapport au fait de débattre dans ce groupe-ci. On met en avant ses sentiments et émotions. Le chapeau rouge vise à répondre à la question : « Qu'est-ce que je ressens quand on débat dans ce groupe-ci ? ».

Ex : « Moi, j'ai peur de ne trouver plus tard qu'un emploi d'exécutant mal rémunéré et précaire ». « Moi, j'ai le sentiment que le numérique peut réduire le nombre de tâches peu épanouissantes ».

- **Avec le chapeau noir (je mets en garde)**, on envisage les risques, les aspects négatifs, les freins et obstacles. Dans l'exemple, on pointera les risques et les impacts négatifs du développement du numérique, en expliquant en quoi il peut avoir un impact négatif sur des conditions de travail. On quitte l'émotionnel pour aller vers des connaissances plus objectives. Le chapeau noir répond à la question : « En quoi le développement du numérique peut-il détériorer les conditions de travail ? »

Ex : « Pour développer l'intelligence artificielle, il faut au préalable recourir au travail répétitif de travailleurs sous-payés chargés par exemple d'identifier des images ». « Le développement du numérique permet de renforcer la surveillance des travailleurs ».

- **Lorsque l'on porte le chapeau jaune (je positive)**, tout devient possible. C'est le moment d'envisager les avantages et aspects bénéfiques de la question. Le chapeau jaune répond à la question : « En quoi le développement du numérique peut-il améliorer les conditions de travail ? ».

Ex : « Le numérique permet de confier à des robots des tâches répétitives ».

- **Avec le chapeau vert (j'innove)**, après avoir identifié les risques et les limites, on propose des idées et explore des pistes permettant de développer le numérique en minorant les risques et en majorant les bénéfices. La question à laquelle on essaye de répondre est : « Quelles solutions sont envisageables pour que le développement du numérique améliore les conditions de travail ? » L'idée est de laisser son esprit sortir des sentiers battus, être créatif et envisager de nouvelles façons de voir la problématique.

*Ex : « Des lois peuvent être votées pour interdire les emplois de faux indépendants ».
« La meilleure façon d'empêcher que le numérique dégrade les conditions de travail, c'est d'implanter les syndicats dans les entreprises ».*

- **Enfin, lorsque l'on porte le chapeau bleu (je concrétise)**, on canalise les idées et essaie de les mettre en place de façon pratique. Le chapeau bleu répond aux questions logistiques du « comment » : « A quoi faut-il veiller pour que le développement du numérique améliore les conditions de travail ? Qu'est-ce qui devrait être mis en place comme conditions ou comme règles ? Comment faudrait-il organiser concrètement les choses ? »

Ex : « On pourrait mettre en place une inspection chargée spécifiquement des conditions de travail dans ce secteur d'activité ».

3. Rédaction de la Charte

Il reste alors à systématiser ces pistes. Les idées peuvent être synthétisées sous un format attractif et graphique.

4. Débrief de l'activité

Si le temps le permet, demandez aux jeunes comment ils ont vécu cet exercice de débat, au niveau de la qualité d'écoute et de leur ressenti par rapport aux différents ressentis/idées/arguments exposés au cours de l'activité. Veillez à ne pas repartir dans une discussion sur le fond de la question de débat, mais plutôt sur la manière dont s'est déroulée l'activité.

- Activité V -

Formuler une question de débat

En bref

Objectif - repérer, au sein du sujet choisi, ce qui mérite d'être vérifié ou fait l'objet de débats.

Durée minimale – 50 minutes.

Matériel – Une grande feuille et des marqueurs de couleur, des post-it.

Description - Une fois que la problématique a été choisie, cette activité vise à faire émerger différentes questions qui se posent quand on aborde ce sujet. Elle permet de comprendre qu'un seul sujet peut amener différentes questions. Son but est d'identifier les principales questions qui seront travaillées ultérieurement en sous-groupes.

1. Présentation de l'activité

Il importe de faire prendre conscience qu'une problématique ouvre de nombreuses questions et qu'une prise de parole dans l'espace public nécessite de chercher des réponses à ces diverses questions, et en particulier à propos de celles dont les réponses sont complexes ou font l'objet de désaccords.

L'objectif est donc d'identifier les principales questions qu'il faut creuser pour être capable, au terme du projet, de prendre position en connaissance de cause et de défendre cette position avec de solides arguments.

2. Rédaction individuelle de trois questions

Invitez les jeunes à écrire individuellement sur un papier trois questions en lien avec le sujet choisi (une question par papier) sur lesquelles débattre (5 minutes).

Il importe de leur dire que les questions :

- **peuvent être**
 - d'une grande précision et porter sur des points spécifiques,
 - ou au contraire être très larges et englober la totalité de la thématique (ce qu'il faut éviter ici) ;
- **qu'elles peuvent porter**
 - sur la vérification de faits (est-il vrai que... ? quelles sont les informations disponibles à propos de... ? quelles preuves avons-nous... ?)

- ou sur la pertinence de propositions (faut-il adopter telle solution ? quels sont les points forts et faibles des diverses solutions ?) ;
- **qu'il peut s'agir de questions**
 - auxquelles on peut répondre de manière binaire (oui/non ; pour/contre) ;
 - ou auxquelles on peut au contraire donner plusieurs réponses (différentes propositions sont envisageables pour répondre à tel problème et le débat peut alors porter sur les points forts et faibles de ces diverses réponses).

3. Partage en sous-groupes

Formez des groupes de quatre jeunes pour partager leurs questions. Donnez-leur 10 minutes pour fusionner leurs questions, en écrire de nouvelles et enfin sélectionner parmi ces questions les trois qui leur semblent les plus importantes à traiter pour constituer un dossier solide à propos de la problématique retenue.

Les questions sont lues à voix haute une par une et écrites au tableau. Si deux questions sont identiques ou similaires, elles sont fusionnées.

4. Choix de plusieurs questions

Les différentes questions reformulées sont lues une dernière fois, et une discussion a d'abord lieu sur les éventuels liens entre les questions, puis sur les questions à retenir pour la suite du travail.

Les questions sont choisies par consensus.

Pour cette sélection, plusieurs critères peuvent entrer en ligne de compte :

- **la richesse potentielle du débat** (y a-t-il vraiment des positions différenciées ou au contraire unanimité ? y a-t-il une documentation suffisamment riche et accessible à propos des arguments ? les avis dans le groupe sont-ils convergents ou divergents ?).
- **la faisabilité** (est-il possible de travailler la ou les questions dans le temps disponible ? le sujet n'est-il pas trop vaste ou trop technique ?).

Dans la formulation finale, il importe d'être attentif à la précision des termes utilisés dans les questions.

Pour vous aider :

Repère 3 – Problématiser et conceptualiser une question de débat

5. Constitution des groupes de travail

À la fin de cette activité, ou au début de la phase suivante, formez des groupes de travail et répartissez les questions entre eux. Pour réaliser cette répartition, plusieurs processus sont envisageables :

- Constituer d'abord les groupes et répartir ensuite les questions entre ces groupes, soit au hasard soit en tenant compte au mieux de l'intérêt des divers groupes pour telles ou telles questions.
- Constituer autant d'ensembles de questions qu'il y aura de groupes, et demander à chaque jeune d'exprimer deux préférences, avant d'en tenir compte au mieux pour constituer les groupes de travail.



- Activité VI -

Collecter des documents relatifs aux questions de débat

En bref

Objectif – Cette activité propose d’outiller les jeunes dans la collecte de sources et le travail d’analyse et de tri de contenu.

Durée minimale – 50 minutes.

Disposition – Pas de disposition particulière.

Matériel – Au moins un smartphone (ou un ordinateur) par groupe de deux jeunes.

Description – Cette activité vise à trouver sur internet (et sur des supports papier) des textes et des documents audiovisuels en rapport avec la question de débat. Les jeunes sont ainsi initiés à la recherche documentaire et amenés à prendre conscience de la grande diversité des sources disponibles, au-delà de celles qu’ils consultent habituellement ou des premiers résultats que leur proposent les moteurs de recherche.

1. Présentation de l’activité

Présentez l’objectif de l’activité, à savoir la recherche de textes, vidéos, rapports et documents qui présentent des informations, positions et arguments relatifs à la problématique générale et aux diverses questions identifiées lors de l’activité 5. Donnez des consignes claires concernant les modalités de recherche de contenu sur internet. Notamment :

- la possibilité d’utiliser plusieurs moteurs de recherche (en mentionner quelques-uns) ;
- la manière de formuler les requêtes (usage des guillemets, des opérateurs, etc.) ;
- la possibilité de faire des recherches au sein d’un site ;
- les différents filtres possibles.

Pour vous aider :

Repère 4 – Utiliser les moteurs de recherche de façon efficace.

En plus de ces informations techniques, n’hésitez pas à donner quelques limites à la recherche de documents. Ces limites faciliteront le travail d’analyse à venir. Elles ne sont pas indispensables, mais ne pas en tenir compte vous imposera un travail de nettoyage préalable à l’analyse.

Parmi ces limites, attirez l'attention sur :

- **La taille** des documents écrits, la durée des documentaires vidéo ou audio, etc. Si les jeunes trouvent un podcast très intéressant, mais qui dure 50 minutes, il faudra probablement opérer une sélection des passages plutôt que de l'écouter dans son intégralité.
- **La date** du document. Attention aux sources trop vieilles, qui pourraient nécessiter une mise en contexte trop importante pour le temps dont vous disposez. Dans certains cas, un document d'archive peut toutefois être intéressant.
- **La complexité** du discours. Un article scientifique trouvé sur Google Scholar est souvent une source intéressante. Elle n'est cependant pas toujours à la portée des non-initiés.

2. Recherche par paire

Rassemblez les jeunes par paires et répartissez entre eux les « zones » de recherche sur les questions de débat. Une « zone » de recherche correspond à une question identifiée lors de l'activité 5. Chaque petit groupe explore une ou plusieurs questions.

Vous pouvez proposer à chaque membre d'un même groupe de collecter un type de sources. Par exemple, les médias (qui peuvent être divisés selon qu'il s'agit de la presse papier ou des médias audiovisuels) ; les partis politiques ; les parlements et gouvernements ; les administrations ; les lobbies et associations ; la recherche scientifique ; les réseaux sociaux ; etc.

Pour vous aider :

Repère 5 – Rechercher de la documentation institutionnelle

Repère 6 – Rechercher de l'information via la presse écrite

3. Référencement des documents

Demandez aux groupes d'enregistrer pour chacun des documents retenus les informations suivantes :

- Titre
- Adresse URL (ou référence s'il s'agit d'un document manuscrit)
- Auteur(s)
- Editeur (nom du journal ou de la revue, ou du site)
- Nature du document (texte, vidéo, audio)
- Longueur du document (en se limitant à une classification simple : très court (moins d'une minute de lecture), court (entre 1 et 5 minutes) ; moyen (entre 5 et 10 minutes) ; long (plus de 10').
- Organisations ou personnes mentionnées dans le texte

- Question(s) abordée(s) dans le texte (les questions identifiées à l'activité 5 mais aussi éventuellement des questions auxquelles les jeunes n'avaient pas pensé).

La suite du projet sera facilitée si l'enregistrement de ces informations est effectué sur un document Excel partagé en temps réel ou rempli ex post par un ou plusieurs jeunes.

NB : cette liste peut être enrichie dans la suite du projet.

4. Débrief de l'activité

Vous pouvez compléter cette activité par un débriefing sur les difficultés rencontrées au travers de l'utilisation des moteurs de recherche, sur les obstacles (abonnement payant sur les sites des médias, par exemple) ou réussites de la recherche de leur documentation.

De même, vous pouvez identifier quels sont les types de documents qui semblent manquer, ou qui sont plus difficiles à trouver.

- Y a-t-il certaines questions pour lesquelles il y a très peu de documents ?
- Y a-t-il une variété suffisante de documents en termes de supports (écrits / audiovisuel), de longueur, de type d'auteur ou d'organisation, de source ou de positionnement ?

L'identification de ces « manques » permettra d'orienter la suite de la recherche documentaire, qui devrait préférentiellement viser à combler ces lacunes.



- Activité VII - *Identifier et classer les arguments*

En bref

Objectif – Identifier et lister, au travers d'un ensemble de documents diversifiés, les arguments pour/contre relatifs aux diverses questions identifiées lors de l'activité 5.

Durée minimale – 100 minutes.

Disposition – Par sous-groupe de 2 ou 3.

Matériel – Un support commun (tableau, poster, écran TBI) et un ou plusieurs documents par jeune ou sous-groupe.

1. Préparation de l'activité

Constituez des sous-groupes de deux à trois jeunes, et attribuez à chacun de ces sous-groupes une ou plusieurs questions de débat ainsi qu'un ou plusieurs documents (ceux qui traitent de la ou des questions à analyser). Ces documents peuvent être ceux que les jeunes ont collectés lors de l'activité 6, mais vous pouvez aussi en ajouter si vous estimez que cette activité n'a pas permis de rassembler une documentation suffisamment riche et diversifiée.

Puisque les groupes sont, comme dans l'activité 6, constitués sur la base des questions, il est conseillé de permettre à chaque jeune de rester dans le même groupe que lors de cette activité.

2. Explicitation de l'activité

Indiquez aux jeunes que les questions à traiter peuvent être de deux types : soit des questions auxquelles il faut répondre par oui / non / peut-être (Est-il vrai que... ? Faut-il que... ?), soit des questions auxquelles il peut y avoir plusieurs réponses (Comment expliquer tel phénomène ? Quelles sont les solutions possibles à tel problème ?).

- Dans le premier cas, chaque sous-groupe doit relever les arguments pour/contre la question de débat. Il rédigera ces arguments sur une feuille structurée en deux colonnes, l'une étant réservée aux arguments « pour » et l'autre aux arguments « contre ».
- Dans le second cas, il faut identifier les différentes réponses et, pour chacune d'elles, relever les arguments « pour » et « contre », comme ci-dessus.

Si les textes ne sont pas connus des jeunes, laissez-leur le temps de les lire entièrement avant de commencer.

3. Analyse collective d'une question

Prenez ensuite un moment pour faire une analyse collective des arguments collectés par un des sous-groupes à propos d'une question. L'objectif, à travers cette étape, est de permettre aux divers sous-groupes d'améliorer leur propre travail.

À l'aide du tableau, d'un système de projection ou d'une grande feuille blanche, notez ou faites noter les arguments qui sont proposés par le sous-groupe.

Débattez ensuite de la manière de rédiger chaque argument, en vérifiant que la rédaction de l'argument ne trahit pas le sens du document-source et en veillant à la précision et l'exactitude de l'énoncé final.

Pour vous aider : Repère 7 – Rédiger un argument

Dans un second temps, demandez aux jeunes de regrouper les arguments en catégories. Les catégories sont écrites au tableau ou sur l'affiche, dans l'une ou l'autre des colonnes, et un code couleur permet ensuite de relier chacun des arguments à ces catégories.

Laissez d'abord les jeunes proposer des regroupements (et des titres à ces ensembles) et débattre de la pertinence des diverses propositions. Si besoin, vous pouvez suggérer d'autres regroupements, par exemple en vous inspirant du repère 8.

Pour vous aider : Repère 8 – Regrouper les arguments

Un troisième temps peut être consacré à un échange à propos de la complétude de l'argumentaire.

- Les deux colonnes semblent-elles équilibrées ? Si non, de quelle manière sont-elles en déséquilibre ? Est-ce qu'il doit y avoir le même nombre d'arguments des deux côtés ?
- Y a-t-il des arguments qui vous semblent importants mais qui n'apparaissent pas dans une des deux colonnes ?
- Est-ce que tous les arguments des acteur·trices important·es du débat semblent présents ?
- Pour en trouver trace, ne faudrait-il pas explorer d'autres types de documents que ceux rassemblés jusqu'à présent ?

4. Poursuite et finalisation des travaux en sous-groupe

Après cet exercice collectif, chaque sous-groupe est invité à corriger et compléter son analyse des arguments relatifs à la question dont il a la charge.

Chaque groupe a pour mission de rédiger un document final qui répertorie et classe (en deux colonne et en catégories) les arguments trouvés dans la documentation et, éventuellement, les arguments qu'il estime nécessaire d'ajouter.

Ces documents doivent être conservés parce qu'ils serviront pour les activités suivantes.



- Activité VIII -

Analyser la valeur des arguments

En bref

Objectif – Effectuer une analyse critique des arguments énoncés et fonder sur cette base une réponse à chacune des questions.

Durée minimale – 50 minutes à 1h30 en fonction de la grandeur du groupe.

Disposition - Local suffisamment grand, délimiter le local en 2 parties.

Matériel – Le tableau final des arguments réalisé durant l'activité 7.

Description – Sur base du recensement d'arguments effectué lors de l'activité précédente, le travail consiste ici à évaluer la collecte des arguments puis à analyser leur qualité.

1. Préparation de l'activité

Avant l'activité, placer 2 affiches des 2 côtés du local. D'un côté, une affiche « Convaincant » ; de l'autre, une affiche « Pas convaincant ».

Les jeunes vont devoir se positionner de manière physique (en mouvement) lors de ces questions et ceux-ci auront la possibilité de pouvoir exprimer leur avis sur leur choix.

Les participant·es se positionnent et se déplacent vers l'affichette qui représente leur opinion. Si des participant·es sont mitigé·es, leur demander de choisir une tendance en leur précisant qu'ils ou elles pourront exprimer leurs hésitations. Le but n'est pas de convaincre les autres mais d'exprimer son avis et d'écouter celui des autres sans réagir, même s'il est différent. Par contre, il est permis de se déplacer, de son propre chef, après avoir entendu un argumentaire auquel il ou elle n'avait pas pensé.

2. Analyse d'un échantillon d'arguments

Repartez des documents élaborés lors de l'activité précédente (les questions et les arguments « pour » et « contre » classés en catégories). Au préalable, vous avez identifié les arguments les plus susceptibles de prêter à débat.

Pour chacun de ces arguments, vous procédez ensuite de la manière suivante : Vous énoncez l'argument à haute voix et demandez aux jeunes de se diriger vers le côté de la pièce qui semble correspondre au mieux à leur pensée (convaincant / pas convaincant).

Une fois que les jeunes se sont positionné·es, vous les invitez à s'exprimer sur leur choix. Pour aider les jeunes à étayer leurs propos, il est possible de les relancer par plusieurs questions : « Que manque-t-il à cet argument pour être plus convaincant ? », « Comment pourrait-on contredire ou renforcer cet argument ? ».

NB : il importe que quelqu'un veille à prendre des notes de ce qui est dit pendant le positionnement, de manière à tenir compte de cela lorsqu'il s'agira de prendre position et d'imaginer un mode d'intervention publique.

3. Débriefing de l'activité

- Y a-t-il un ou plusieurs arguments que vous n'aviez pas imaginés avant de commencer ? Si oui lequel ? Cet argument est-il convaincant ?
- Avez-vous repéré des arguments fallacieux ? Des erreurs factuelles dans un argument ?

Pour vous aider :

Repère 9 – Identifier les sophismes et arguments fallacieux

- Activité IX -

Cartographier les parties prenantes de la problématique

En bref

Objectif – Identifier les acteurs jouant un rôle dans la problématique, comprendre leurs fonctions et rôles, leur positionnement ainsi que leur pouvoir et leur légitimité. Cette activité aidera les jeunes à identifier les acteurs qu'ils veulent interpeller prioritairement ainsi que leurs alliés et adversaires.

Durée minimale – 50 minutes.

Disposition – Pas de disposition particulière.

Matériel – Une grande feuille blanche ou un tableau. Un smartphone par groupe de deux.

Description – Cette activité permet de prendre le pouls des connaissances à propos des parties prenantes à la problématique. Il s'agit d'organiser les groupes et individus impliqués dans la thématique en une cartographie claire, qui facilitera la compréhension des coalitions et oppositions entre ces personnes.

1. Présentation de l'activité

Pour commencer, notez la problématique au centre d'une grande feuille blanche ou d'un tableau. La cartographie des individus doit tenir en une seule feuille pour être visible en une seule fois.

Annoncez ensuite que la cartographie des parties prenantes consiste d'abord en un brainstorming pour constituer une liste de toutes les parties prenantes avant de les regrouper par catégories, et qu'il s'agira ensuite de déterminer le point de vue et le pouvoir que détient chacune de ces parties prenantes.

2. Identification des parties prenantes

Lancez un brainstorming pour dresser une liste de toutes les parties prenantes susceptibles de participer ou d'être touchées par la problématique. Il peut s'agir d'un.e ministre, de député-es particulièrement actif-ves sur un sujet, d'expert-es, de membres d'associations, de militant-es, ... À ce stade, laissez libre court aux propositions des jeunes. Écrivez les noms sur des post-it.

La liste doit être la plus complète possible. Invitez les jeunes à penser notamment aux auteur-trices des textes collectés lors des activités précédentes de même qu'aux

personnalités ou organisations qui apparaissent dans ces textes ou aux populations concernées (les habitants de tel quartier, par exemple).

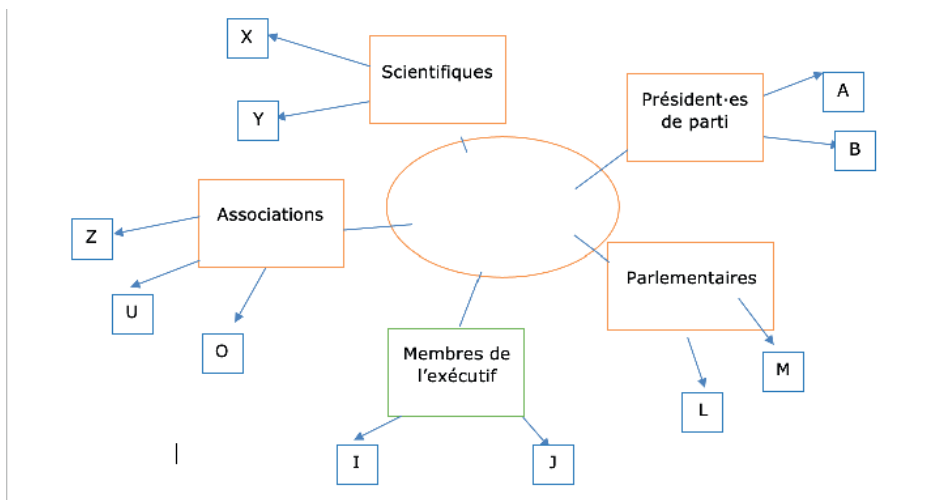
3. Identification des fonctions et rôles de ces parties prenantes

Sur la base de cette liste, demandez aux jeunes en quelle qualité s'exprime chaque acteur individuel ou collectif. Pour ce faire, il est possible de se baser sur la documentation déjà rassemblée et de compléter celle-ci par une recherche sur internet par sous-groupe de deux : de qui s'agit-il ? quelle responsabilité a cette personne ou cette organisation ?

Écrivez ces différentes fonctions ou catégories de fonctions autour de la question de débat en arborescence. Par exemple : scientifiques ; président-es de parti ; parlementaires (fédéral, régional, communautaire) ; membres de l'exécutif (fédéral, régional, communautaire) ; membres d'associations ou de lobbies ; administrations ; acteur-trices économiques ; police et justice ; acteur-trices non organisé-es ; citoyen-n-es ; etc.

Pour vous aider : Repère 10 – Structure institutionnelle belge

Invitez ensuite les jeunes à ranger dans ces catégories les acteurs mentionnés dans les post-it (représentés par les lettres de l'alphabet dans le graphique ci-dessous).



4. Évaluation du pouvoir et de la légitimité des parties prenantes

Réfléchissez ensuite à chacune de ces parties prenantes et qualifiez leur pouvoir et leur légitimité à intervenir.

- Le pouvoir est la capacité de décision, d'action, de blocage, de lobbying ou de mobilisation des acteurs.trices. C'est aussi l'étendue du pouvoir en termes de territoire concerné.
- La légitimité est l'appréciation par les parties prenantes au débat que l'action/la parole d'une autre partie est légitime (fondée, convenable, appropriée...).

Quel est l'impact de ces critères sur les capacités d'expression et d'influence des individus ? Pour rendre compte de ce différentiel d'influence, distinguez trois niveaux d'influence (faible, moyen, fort), par exemple en jouant sur l'épaisseur du cadre entourant le nom de l'acteur-trice ou de la catégorie d'acteurs-trices.

5. Analyse du positionnement des parties prenantes

Proposez ensuite, au moyen de couleurs, de distinguer ces acteur-trices en fonction de leur adhésion, opposition ou neutralité/avis mitigé concernant l'opinion dominante parmi les jeunes. Invitez les jeunes à définir ces positions en se basant sur le travail effectué lors des activités 7 et 8.

Pour aller plus loin, invitez les jeunes à approfondir les questions suivantes : Pourquoi les acteur-trices se positionnent-ils de cette manière sur la question ? Quels sont leurs intérêts à défendre cette position ? Au nom de quelles valeurs ? Quels sont les principaux arguments qu'ils mobilisent ?

6. Discussion

Lancez ensuite une réflexion sur ce que montre l'analyse des parties prenantes. Qu'est-ce que les jeunes ont découvert ? En quoi cette cartographie des acteur-trices peut-elle les aider à identifier qui ils veulent interpeller prioritairement ? Leur opinion à propos d'un acteur-trice a-t-elle changé ?

- Activité X -

Explorer les divers modes d'expression et d'action

En bref

Objectif – Réfléchir à la diversité des modalités possibles pour intervenir dans l'espace public, et identifier les modalités les plus adaptées au message à transmettre.

Durée minimale – 50 minutes.

Disposition – Pas de disposition particulière.

Matériel – Une grande feuille, un tableau.

Description – Cette activité a pour premier objectif de lister collectivement les modes d'expression et de leviers d'action envisageables pour intervenir sur le thème retenu. La seconde partie de l'animation consiste à évaluer la pertinence de chacune des propositions (sa finalité ? sa praticabilité ? son efficacité ? sa complémentarité avec d'autres modalités ? ...). La troisième partie a pour but d'identifier qui serait prêt à prendre en charge chacune des interventions retenues.

1. Explication de l'activité

Commencez par expliquer le principe de l'animation. Dans un premier temps, les jeunes sont invités à proposer autant de stratégies d'expression ou d'action que possible. Dans un second temps, il s'agira d'examiner quelles modalités sont les plus adéquates en regard des objectifs poursuivis.

2. Brainstorming

Chacun·e est invité·e à formuler des possibilités d'action par rapport à la thématique traitée. Cette phase peut s'effectuer sous la forme de deux tours de parole. La consigne est de ne pas commenter les propositions.

Après le recueil des propositions des jeunes, il est possible de suggérer des modes d'intervention que les jeunes n'auraient pas évoqués, et d'ajouter à la liste ceux que les jeunes jugeraient pertinents.

Veillez ensuite à organiser ces diverses propositions en les regroupant et éventuellement en les réintitulant.

Pour vous aider :

Repère 11 – Modes d'intervention politique

3. Évaluation de la pertinence des modes d'expression ou d'action

À ce stade, il ne s'agit pas encore de décider des modes d'intervention, ni d'évaluer leur faisabilité.

L'objectif est double :

- identifier les points forts et faibles de chaque proposition (en termes de pertinence et non pas, à ce stade, en termes de faisabilité) ;
- sur la base de ces points forts et faibles, associer à chaque mode d'intervention un coefficient de pertinence.

La pertinence de chaque proposition ou ensemble de propositions doit être évaluée en fonction des questions suivantes :

- Cette forme d'intervention est-elle adaptée à ce que vous voulez faire : sensibiliser, proposer, informer, etc.
- Quels acteurs.trices cette forme d'intervention permet-elle de toucher prioritairement ? S'agit-il des personnes et organisations que vous vouliez toucher ?
- Quelles idées permet-elle de faire passer parmi celles que vous avez identifiées ?

Comme les réponses à ces questions peuvent faire débat, il est intéressant de lister d'abord les points forts (eu égard aux 3 questions ci-dessus) et, dans un second temps, de demander qui n'est pas d'accord avec tel ou tel de ces points forts (et pourquoi il n'est pas d'accord). Cela permet de noter quels sont les points forts confirmés, contestés (opinions divergentes) ou abandonnés suite au débat. Dans un second temps, il convient de lister les éventuels points faibles selon la même procédure.

Sur la base de cette liste de points forts et faibles, il est intéressant d'attribuer à chaque mode d'intervention un coefficient de pertinence (par exemple de 1 à 5).

L'objectif n'est pas de sélectionner un seul mode d'intervention, mais de hiérarchiser et éventuellement combiner plusieurs modes d'intervention. Dans l'activité suivante, il importera en effet de structurer des sous-groupes de manière à ce que chaque jeune puisse vraiment contribuer à la préparation de l'action publique. Chaque sous-groupe travaillera ainsi à un mode d'intervention ou, pour les modes d'intervention complexe, à un volet de cette intervention.

- Activité XI -

Défendre son opinion dans un débat contradictoire

En bref

Objectif – Permettre aux jeunes de se confronter à des avis, des arguments qu'ils ou elles désapprouvent. En vue de leur présentation publique de leur projet final.

Durée minimale – 50 minutes.

Disposition – Autour de tables disposées en cercle.

Matériel – De quoi écrire pour chaque jeune.

Description - Les jeunes échangent des arguments et s'entraînent à donner leur avis, sont confrontés à des arguments qu'ils ou elles désapprouvent et apprennent à y répondre.

1. Répartition des rôles

Demandez qui veut se porter volontaire pour être :

- **Modérateur-trice.** Son rôle est de distribuer la parole et de vérifier que le temps de parole est respecté.
- **Greffier-ère.** Son rôle est de synthétiser sommairement les arguments après chaque discussion.
- **Secrétaires de séance** (il en faut deux, un-e pour chaque équipe). Chaque secrétaire est chargé-e de noter les arguments mobilisés par l'un des camps (pour ou contre). Ces notes permettront de réaliser une synthèse écrite après l'activité.

Ensuite, divisez le groupe en deux équipes (pour/contre) en fonction des affinités des jeunes avec la problématique. Pour ce faire, demandez simplement aux jeunes de se positionner sur une ligne imaginaire pour/contre la question de débat et formez les équipes en fonction de ces positionnements.

Vous pouvez aussi diviser votre groupe en quatre sous-groupes avec deux équipes pour et deux équipes contre si votre groupe compte plus de 15 jeunes. Dans ce cas, vous devrez organiser une seconde joute, éventuellement à la place de l'étape « réactions à chaud ».

Variante : les sous-groupes défendent le point de vue opposé au leur. Cette variante est particulièrement intéressante à mobiliser si le débat est très animé et que les jeunes sont en désaccord net.

Pour vous aider :
Repère 12 – Les rôles dans le débat

2. Préparation des arguments

Les jeunes disposent de 15 minutes pour préparer leurs arguments. Passez dans le groupe « pour » et le groupe « contre » pour les stimuler et les aider à s'attribuer un ordre de parole (qui dira quel argument et quand).

Pour vous aider :
Repère 13 – Les trois piliers de l'argumentation

3. Joute

Chaque groupe se place d'un côté du local. C'est l'équipe « pour » qui commence. Le jeune numéro 1 de la position « pour » commence. Le jeune 1 de la position « contre » répond. Puis, c'est au tour du jeune 2 de la position « pour », etc. Les jeunes doivent donc respecter leur ordre de prise de parole et réagir aux arguments de la partie adverse.

Chaque jeune peut prendre la parole pendant une minute maximum.

4. Réaction à chaud

Après 15 minutes, ou lorsque le débat s'essouffle, invitez les jeunes à réagir, à chaud, sur leur joute. Donnez également quelques observations et remarques, toujours bienveillantes, encourageantes, pour ne pas réduire l'engagement.

5. Réflexion individuelle

Après la joute, chacun·e dispose d'un moment de réflexion. Les jeunes décrivent oralement ou sur papier :

- Un argument qu'ils trouvent particulièrement efficace.
- Un argument qu'ils trouvent inefficace.
- Leur position par rapport à la question. A-t-elle changé ? Si oui pourquoi ?

- Activité XII -

Préparer des actions et modalités d'intervention

En bref

Objectif – Répartir correctement les tâches entre les membres du groupe et réaliser la mise en forme de la modalité d'intervention sélectionnée par chaque sous-groupe.

Durée minimale – 200 minutes.

Disposition – Pas de disposition particulière.

Matériel – Variable.

Description – Cette animation consiste à préparer l'action ou le mode d'expression sélectionné. La mise en place de cette activité dépend largement des modes d'expression ou d'action choisis par les jeunes. Il est donc impossible de décrire précisément comment procéder pour réaliser l'action avec succès. Les points ci-dessous ne reprennent donc que des généralités. Certaines précisions sont apportées dans la rubrique «Repères» pour une liste non-exhaustive des modes d'expression ou d'action les plus communs.

1. Identification des tâches

Vous devrez soutenir les jeunes pour préparer leur action avec minutie. Cela signifie qu'il faut établir un programme comprenant un plan d'action regroupant les étapes à accomplir pour atteindre l'objectif. Ce programme doit indiquer les durées de chaque étape.

Lors de la mise en place de la stratégie, quelle qu'elle soit, les jeunes doivent prêter une attention particulière aux points suivants :

- Les modes d'action choisis sont très probablement limités par un cadre légal. Le groupe et vous-même devez donc vous renseigner sur les indications à mettre sur une affiche ou un flyer, les autorisations à demander pour une manifestation, etc. De même, revendiquer une opinion en public nécessite de se renseigner sur les limites à la liberté d'expression (voir les repères).
- Des partenaires ou alliés peuvent peut-être soutenir l'action. Il est toujours intéressant de se renseigner sur les associations, organisations, etc. susceptibles d'épauler le groupe.

Pour vous aider :
Repère 14 – Cadre législatif de la liberté d'expression en Belgique
Repère 15 – Enjeux de la liberté d'expression sur le Web
Repère 16 – Les discours toxiques

2. Répartition des tâches

Veillez à ce qu'il y ait dans chaque sous-groupe une répartition claire des tâches indiquant les responsabilités de chacun·e à chaque étape. Assurez-vous que chacun·e a une tâche à effectuer et qu'elles sont toutes réparties.

Attention à la lourdeur des tâches, très variable.

3. Mise en place

Une fois que le groupe a fixé un objectif, dressé un plan et contextualisé son action, il reste à la mettre en place.

Procédez avec prudence, en vérifiant bien chacune des étapes et en gardant un certain recul critique : la parole publique, une fois diffusée, est difficile voire impossible à corriger.

4. Diffusion

Le groupe peut ensuite diffuser les résultats de la stratégie. Rendre cette action visible pourrait encourager d'autres citoyen·nes à se mobiliser. De plus, cela permet de rendre concret l'action ou l'expression des jeunes, qui mettent en œuvre leurs droits et devoirs de citoyens dans l'espace public.

.

Partie III

Repères



Sommaire

- Repère I -

Quelques balises pour la gestion d'un débat

- Repère II -

Faire d'un problème une question politique

- Repère III -

Problématiser et conceptualiser une question de débat

- Repère IV -

Utiliser les moteurs de recherche de façon efficace

- Repère V -

Rechercher de la documentation institutionnelle

- Repère VI -

Rechercher de l'information via la presse écrite

- Repère VII -

Rédiger un argument

- Repère VIII -

Regrouper les arguments

- Repère IX -

Identifier les sophismes et les arguments fallacieux

- Repère X -

Structure institutionnelle belge

- Repère XI -

Modes d'intervention politique

- Repère XII -

Les rôles dans le débat

- Repère XIII -

Les trois piliers de l'argumentation

- Repère XIV -

Le cadre législatif de la liberté d'expression en Belgique

- Repère XV -

Enjeux de la liberté d'expression sur le Web

- Repère XVI -

Les discours toxiques

- Repère I -

Quelques balises pour la gestion d'un débat

Ce n'est pas toujours facile de gérer un débat réellement démocratique, qui permet à tout le monde d'exprimer son opinion dans le respect et l'écoute tout en faisant avancer les réflexions et en évitant les écueils et les débordements (débats d'égo, théories complotistes, étalement de culture, etc.).

Pour ce faire, adoptez une posture de modération neutre, c'est-à-dire ne prenez pas parti pour une position ou une autre dans la discussion. Distribuez la parole en veillant à entendre l'avis des un-e-s et des autres. Donnez de la valeur à chaque intervention (par exemple dire: merci pour ton opinion, ok, super; rebondir en questionnant: qui veut réagir à ce que X vient de dire ? Ce que tu amènes-là pose une nouvelle question, quelqu'un veut-il y répondre ?, etc.).

De temps à autre, reformulez ce qui vient d'être dit et embrayez sur une nouvelle question. Il y a là une part importante d'improvisation, c'est le fil de la discussion qui vous orientera.

Les jeunes doivent être dans un état de relative sérénité. Si l'émotion et les tripes prennent le dessus sur la raison, alors plus personne n'est en état de prendre du recul. Si vous sentez que le groupe n'est pas prêt à débattre sereinement et/ou est perturbé par un élément extérieur, n'hésitez pas à proposer une activité pour sentir le pouls du groupe, comme par exemple une activité « météo intérieure ».

- Outils -

Pour plus d'infos sur la méthode :

<https://jeuxcollaboratifs.com/meteo-interieure->

Proposer des balises

Si vous voulez gagner du temps par rapport à la création du cadre, vous pouvez proposer des balises au groupe, auquel il pourra adhérer (ou non).

Voici quelques exemples :

- On peut exprimer son désaccord par rapport aux idées de quelqu'un, cela ne veut pas dire que l'on est "contre" cette personne.
- Une seule personne parle à la fois. On peut utiliser n'importe quel objet comme « micro ». Seule la personne qui le détient peut parler.

- On exprime son approbation avec ce que dit quelqu'un en agitant les mains. Cela permet de ne pas répéter plusieurs fois la même chose et d'être attentif à la parole de l'autre.
- On s'exprime de façon concise.
- Ce qui est dit ne doit pas être répété en dehors du cadre de la discussion. Cela permet de libérer la parole et d'éviter les jugements postérieurs à la discussion.
- Chacun·e doit avoir la possibilité de s'exprimer sans malaise. Si un malaise apparaît, les jeunes doivent pouvoir l'exprimer librement, sans jugement de la part des autres.
- La participation doit rester libre. Les jeunes qui le souhaitent peuvent prendre un rôle plus passif dans la conversation si la thématique ne leur inspire pas d'arguments. Ces jeunes peuvent alors prendre un rôle périphérique mais utile, comme la prise de notes, l'analyse des arguments, etc.

Que faire si un·e jeune tient des propos « inaudibles » ?

Évitez de simplement interdire le propos ou de réprimander le jeune qui les a tenus. Essayez plutôt de susciter une réaction, en adressant quelques questions qui « secouent » son opinion et/ou en expliquant qu'il est autorisé d'avoir ce genre d'opinion, mais que la société est construite sur un consensus différent. Si l'expression des opinions d'un·e jeune contrevient à la loi, notamment parce qu'elle véhicule des idées discriminatoires (racistes, sexistes, homophobes, etc.) ou qu'elle appelle à la haine, il faut par contre l'arrêter immédiatement et fermement en l'informant ou lui rappelant que de tels propos sont interdits par la loi.

- Repère 14 -

Le cadre législatif de la liberté d'expression en Belgique

Néanmoins, reprendre un costume d'autorité dans un espace de débat informel pourrait être contre-productif car on prend le risque de renforcer cette opinion en la plaçant dans une position de rébellion envers l'autorité que vous et/ou la société représente. Dans ce cas, il vaut mieux prendre le temps, pour déconstruire ces types de discours. Vous n'êtes pas isolé·e, vous pouvez aussi faire appel à une ASBL, une institution ou une ONG spécialisée dans la thématique concernée.

- Outils -

Le musée BELvue propose une activité sur les discriminations : DiscriminAction

- Repère II -

Faire d'un problème une question politique

Quels sont les critères à remplir pour faire d'un problème une question politique¹ ?

La dimension collective du problème

D'une part, le problème doit avoir une dimension collective. La distinction entre ce qui relève du privé ou du collectif fait fréquemment l'objet de débats, et il arrive plus souvent qu'on ne le pense qu'un problème initialement privé devienne un problème collectif. Le droit de fumer en public, par exemple, a longtemps été considéré comme un droit individuel avant d'être transformé en problématique collective. Autre exemple: la problématique des agressions et du harcèlement sexuel à l'encontre des femmes a été maintenue dans un registre individuel jusqu'à ce que des mouvements forts – #metoo, #balancetonporc, etc. – transfèrent ces questions à la sphère collective en désignant ce problème comme systémique. Pour qu'un problème devienne collectif, il faut que les personnes vivant ce problème l'expriment en public, constatent qu'elles ne sont pas seules dans cette situation, et qu'elles peuvent se rassembler.

L'activité III peut donc être l'occasion de mener en groupe ce processus de transformation d'une préoccupation individuelle en question collective. Quand des jeunes présentent une préoccupation individuelle, il peut dès lors être important de laisser aux autres jeunes la possibilité de manifester leur intérêt pour cette problématique, qui peut devenir alors collective.

La dimension collective de la réponse au problème

D'autre part, une des réponses envisagées pour résoudre le problème doit se situer au niveau d'un collectif, d'un organisme ou d'une institution. Certes, une action individuelle peut être qualifiée de politique quand elle cherche à contribuer à une « solution ». C'est ainsi par exemple qu'on dit souvent qu'acheter est un acte politique. On peut dès lors considérer qu'une question telle que « Faut-il acheter des produits fabriqués dans les colonies israéliennes ? » est une question politique. Et de fait, c'est le cas.

Dans le cadre de Débagora cependant, nous souhaitons éveiller les jeunes au processus de délibération et de décision collectives, raison pour laquelle nous vous invitons à considérer qu'un problème devient politique lorsqu'il suppose une décision ou une action d'un collectif, et donc un débat et une délibération à cette échelle sur la ques-

1. Il n'est pas toujours évident de définir le politique. Nous proposons ici une définition dans le cadre de l'outil pédagogique Débagora, qui n'est pas nécessairement valide dans tous les cas de figure.

tion de savoir si et comment ce collectif peut intervenir, par exemple sous la forme d'une campagne d'information, d'une règle, d'un investissement ou d'incitants. Pour reprendre l'exemple du boycott des produits des colonies israéliennes, la question n'est plus alors « Faut-il acheter individuellement ces produits ? », mais par exemple « Faut-il imposer un étiquetage spécifique de ces produits ? » ou « Faut-il imposer à ces produits des taxes d'importation plus importantes ? »

A partir d'une telle conception, un problème collectif tel que la pollution engendrée par la multiplication des trajets en avion n'est pas vraiment politique si la réponse à ce problème est renvoyée à la seule responsabilité de chaque individu. Elle est au contraire considérée comme politique quand on débat de la pertinence d'une décision visant, à une échelle organisationnelle ou institutionnelle, à informer sur les méfaits de ces pratiques, à mettre en place des désincitants, à investir dans d'autres modes de transport ou encore à promulguer certaines interdictions.

Les collectifs, organismes ou institutions amenés à prendre des décisions peuvent être de taille et de nature très variables. Une entreprise ou une école, par exemple, mènent des politiques. Débattre à cette échelle d'une question politique peut avoir du sens (par exemple débattre de la politique d'inscription d'une école, ou de sa politique en matière d'orientation, de port du voile ou de harcèlement).

On peut aussi s'adresser aux institutions politiques (communes, communautés, régions, fédéral) pour encourager un changement qu'on souhaite voir advenir. Si le problème concerne l'échelle européenne ou mondiale ou si une part des compétences est supranationale, cela n'exclut pas de traiter la question, mais ne perdez pas de vue l'effet fourmi : au plus on grimpe cette échelle, au plus l'individu semble insignifiant, ce qui peut décourager les jeunes qui participent.

- Repère III -

Problématiser et conceptualiser une question de débat

La problématisation

La problématisation permet d'établir une certaine distance vis-à-vis de son propre avis. Un avis est en général formulé sous la forme affirmative. À l'inverse, l'objectif de la problématisation est le questionnement : se défaire de l'affirmatif, afin de favoriser l'interrogatif, synonyme d'un état de recherche et d'ouverture d'esprit.

Par le recul réflexif qu'elle impose, la problématisation permet de questionner les évidences et d'entamer une discussion ouverte et collective des propos de chacun·e. Cela permet donc de faire reposer son opinion sur des bases saines, que l'on ait changé d'avis au cours du processus ou non. Pour l'auteur Michel Tozzi, problématiser, c'est rendre problématique notre rapport à la certitude, c'est organiser et soutenir que le doute de chacun doit méthodologiquement porter sur ses convictions et sur ses évidences.

Pour problématiser, on va reformuler une opinion, fermée, sous forme de question, ouverte.

La conceptualisation

La conceptualisation vise à définir et clarifier le sens des notions fondamentales de la discussion. Les manières de conceptualiser sont multiples : on peut s'appuyer sur l'étymologie, circonscrire le sens d'un terme à partir de mots proches ou opposés, identifier les attributs et caractéristiques spécifiques des notions examinées. Conceptualiser consiste autrement dit à définir clairement les termes employés, donner un contexte (géographique, historique, ...) à la question, et s'assurer que la question est compréhensible par tous et toutes de la même manière.

Cette opération est indispensable à la discussion, car elle permet de lever des ambiguïtés, des équivoques ou des confusions qui empêcheraient la discussion de progresser. En précisant le sens des mots que l'on emploie, on quitte peu à peu le registre de la compréhension individuelle pour atteindre une forme plus universelle. Si la signification d'un mot ne fait pas toujours l'unanimité, la conceptualisation permet à tout le moins d'ouvrir à autrui le lexique d'un individu que l'on s'efforce de comprendre et de clarifier.

- Repère IV -

Utiliser les moteurs de recherche de façon efficace

Lors d'une recherche sur un moteur en ligne, on est souvent tenté de poser une question comme on le ferait oralement face à un·e interlocuteur·trice. Cela fonctionne très bien pour des recherches factuelles ou des questions très précises - et peu controversées - telles que "Quelle est la hauteur de la tour Eiffel ?" ou "Combien de communes néerlandophones y a-t-il en Belgique ?". La réponse est alors facile à trouver et apparaît généralement dans les premiers résultats de la recherche. Lorsque l'on recherche des opinions, des arguments ou une information débattue cependant, cette méthode laisse à désirer.

En effet, la requête risque de fournir des résultats très variés selon la formulation de la question, et un bon nombre de mots dans la question viennent parasiter la recherche. Au lieu d'une question en toutes lettres, il est donc préférable d'utiliser des mots-clés, ainsi que quelques indicateurs qui permettent de préciser la requête. La recherche devient alors plus précise, il est plus simple d'en modifier les détails. La question « Pourquoi la 5G est-elle nocive ? » renvoie par exemple presque exclusivement vers des sites convaincus de la nocivité de la 5G, alors que la requête "5G santé" renvoie vers des résultats plus nuancés.

LES RÉSULTATS INFLUENCÉS

Sur les moteurs de recherche les plus commerciaux, qui sont aussi les plus célèbres, il est possible pour l'administrateur d'un site web d'acheter des résultats de recherche. Pour ce faire, un webmaster « achète » un ou plusieurs mots-clés, qui garantissent l'apparition de son site lors d'une recherche de ce mot. Il est donc souvent enrichissant de ne pas se contenter des résultats des premières pages, qui contiennent souvent beaucoup de résultats de ce type.

En plus de ces achats de mots-clés, les moteurs commerciaux proposent des publicités, des annonces. Il s'agit des deux ou trois résultats les plus hauts sur la première page de votre recherche. Ces résultats sont clairement indiqués comme des publicités. Ils sont parfois intéressants malgré tout, mais l'utilisateur devra se méfier de l'objectivité de l'information comme des publicités.

Enfin, les résultats sont influencés par les recherches précédentes qui ont été effectuées sur un même ordinateur, ou avec un même identifiant. Un résultat qui a été cliqué de nombreuses fois par un·e même utilisateur·trice va apparaître en bonne place lors de ses futures recherches. Pour éviter ces biais, il est possible de supprimer son historique de recherche via les réglages de son moteur favori, ou en utilisant la navigation privée.

LES MOTS-CLÉS

L'utilisation de mots-clés pour rechercher de l'information peut paraître simple, mais quelques astuces sont importantes à garder en tête. Les moteurs de recherche sont en effet insensibles à la synonymie, l'homonymie et la polysémie.

Les moteurs d'aujourd'hui sont capables de fournir des recherches sur un bon nombre de synonymes, mais ils ne sont pas encore tout à fait au point. Lors d'une recherche, il faudra donc faire attention aux éventuels synonymes du mot-clé, et affiner la recherche, voire changer le mot-clé au besoin.

L'homonymie reste par contre un problème de taille. Une requête sur le terme "grève" donne des résultats très variés concernant les pratiques ouvrières, l'actualité, la géographie et même quelques personnages historiques. Pire encore, puisque les résultats sont souvent proposés par "pertinence", certaines recherches donnent un résultat qui ne correspond pas au terme que l'on cherche mais qui y ressemble. Une recherche sur le politologue de la VUB Didier Caluwaert fait par exemple apparaître quelques résultats concernant l'auteur Didier Van Cauwelaert.

Enfin, la polysémie comporte le même type de risques. La plupart du temps, il est facile de remarquer quand un résultat n'est pas cohérent avec le sens du mot-clé. Cependant, lors de certaines recherches, il faudra y prêter une attention particulière. L'adjectif "américain", par exemple, fait référence au continent américain dans son ensemble mais est très souvent utilisé en limitant le sens aux États-Unis. La confusion peut dans ce cas provenir du moteur de recherche, mais également de l'internaute qui effectue la requête. Pour dépasser certaines de ces limites, l'internaute peut recourir aux indicateurs de recherche.

LES INDICATEURS DE RECHERCHE

Note : la plupart de ces indicateurs ne fonctionnent que s'ils sont indiqués en majuscule.

Choisir l'ordre des mots

L'ordre des mots a son importance : le moteur a tendance à se concentrer plus sur le premier mot, puis le second et ainsi de suite.

"ET"

Il n'est pas indispensable sur la plupart des moteurs. Ajouter "ET" force le moteur à rechercher les deux mots que l'indicateur relie.

Exemple : "5G ET santé". Le moteur ne fera apparaître que les résultats qui contiennent les deux termes, alors que "5G et santé" fera apparaître les résultats contenant seulement l'un des termes si le résultat est populaire.

"OU"

Le moteur va chercher tous les résultats contenant l'un des mots. Cette fonctionnalité est utile quand plusieurs mots sont employés pour la même notion, ou que l'on n'est pas certain du terme précis que l'on cherche.

Exemple : voyage OU vacances en Europe

Les symboles "+" et "-"

Utiliser les symboles "+" ou "-" permet de forcer le moteur à ajouter un mot à la recherche ou à supprimer les résultats qui contiennent un terme. Il suffit de coller le symbole souhaité au mot que l'on ajoute à la recherche, et le tour est joué.

Exemple : taper "chat" dans le cadre d'une recherche d'image donne des milliards de résultats très variés : des chats éveillés, qui dorment, avec un chien, à l'extérieur, ... Si l'on souhaite chercher les images d'un chat qui dort, et que l'on ne veut pas de chien sur l'image, on tapera "Chat +dort -chien".

Les guillemets

En utilisant cette fonctionnalité, on trouvera précisément l'expression que l'on a mise entre guillemets. Cela limite énormément les résultats, attention donc à l'orthographe.

Cette fonctionnalité est très intéressante lors de la recherche d'une citation précise, de la recherche d'une personne ou d'une suite de mots dont on est certain qu'elle apparaît dans un texte ou sur un site.

Exemple : chercher "J'ai fait un rêve" avec guillemets donne presque exclusivement des résultats liés au discours célèbre de Martin Luther-King. Sans guillemets, on trouve des résultats liés à ce discours, mais également des résultats liés à des forums sur le sommeil.

La troncature

Même si elle ne fonctionne pas toujours impeccablement, c'est un outil intéressant ; il s'agit de remplacer une partie du mot par « * ».

Exemple : si vous faites une recherche sur l'éducation et que vous souhaitez retrouver

à la fois les termes « éducation », « éducatif », « éducateur », vous pouvez taper simplement « éduc* ».

« Le Joker »

Il peut arriver que votre information soit incomplète, qu'il vous manque un élément ; vous pouvez le remplacer par « * » à l'intérieur de votre requête.

*Exemple : si vous cherchez la date d'un évènement, par exemple le 11 septembre 2001, mais que vous n'êtes pas certain qu'il s'agissait bien du 11, vous pouvez entrer « * septembre 2001 ».*

Le type de Fichier

Si vous cherchez un type de fichier particulier, un document en PDF ou docx, une image en JPEG ou en PNG, ou une vidéo au format MP4, vous pouvez restreindre les résultats à ce type de fichier. Il suffit d'ajouter la commande « filetype :xyz », où le xyz représente le type de fichier.

« Exemple : si je cherche une recette de crêpes en pdf, je peux taper « recette crêpes filetype :PDF »

Filtres

Les moteurs de recherche proposent également des filtres. Ils vous permettent, après affichage des résultats de recherche, de ne retenir que ceux qui correspondent à certains critères, par exemple une date ou une langue.

Exemples de synthèse

Il convient donc, tout d'abord, de bien cibler sa recherche, c'est-à-dire de réfléchir avec précision au sujet sur lequel on cherche des informations. Les exemples ci-dessous sont effectués sur le moteur google, mais les résultats sur d'autres moteurs seraient très proches.

a. Les « attentats terroristes du 22 mars 2016 »

- Si je tape sans guillemets "attentats terroristes Belgique", j'obtiens 672.000 résultats.
- En ajoutant un symbole "+" devant Belgique, pour forcer le moteur à ne tenir compte que des résultats en Belgique, je récolte 2.240 résultats.
NB : la première page de résultats est strictement identique, le moteur avait bien montré les résultats les plus pertinents d'abord.

- Si j'ajoute la date « 22 mars 2016 » entre guillemets, il ne reste que 616 résultats.

b. La « recherche spatiale américaine »

- Les 3 mots tapés dans l'ordre me donnent 111.000 résultats
- La requête suivante : « recherche spatiale » + américaine » donne 13.100 résultats
- La requête : « recherche spatiale » + américaine – Europe » donne 1.770 résultats.

Il est utile de procéder par étape, et de préciser la requête au fur et à mesure pour éviter de supprimer des résultats qui peuvent s'avérer intéressants. Attention également à ne pas trop préciser : dans la première recherche, l'ajout de la date du 22 mars 2016 entre guillemets exclut en effet les dates indiquées sous la forme "22/03/2016".



- Repère V -

Rechercher de la documentation institutionnelle

Un certain nombre de documents contenant des informations importantes ne sont pas si simples à trouver. Les programmes des candidats aux élections, les accords des gouvernements, les discussions parlementaires, toutes ces informations sont importantes lorsque l'on essaie de comprendre quel parti adopte quelle position sur une question ou pour comprendre les arguments derrière des décisions prises dans un hémicycle.

Il n'existe pas de recette magique pour trouver ces informations. Les ressources sont différentes selon les thématiques et les documents recherchés. Il est cependant possible de dresser quelques généralités, présentées ci-dessous.

IDENTIFIER LES INSTITUTIONS PERTINENTES

Avant de commencer à chercher des informations publiées par les institutions, il est important d'identifier quelles institutions ont des informations à fournir. Une institution ne dispose d'informations intéressantes à consulter sur une thématique particulière que si elle exerce des compétences dans cette matière. Pour découvrir qui est compétent sur une question, le plus simple est sans doute de se rendre sur le portail fédéral et d'explorer les pages des pouvoirs publics.

Toutes ces informations sont disponibles via ce lien:
https://www.belgium.be/fr/la_belgique/pouvoirs_publics

En règle générale, une entité est compétente directement pour une série de thématiques, et va recevoir en plus la charge de certaines tâches confiées par l'entité de tutelle qui lui est supérieure. Par exemple, les communes gèrent les bois communaux, mais si une région prend une décision concernant tous les espaces verts sur son territoire, cette décision s'appliquera aussi aux bois gérés par les communes. Les compétences des entités fédérées et de l'État fédéral se présentent comme suit :

- **Les communes** sont chargées de gérer ce qui relève de l'intérêt communal, c'est-à-dire tout ce qui ne dépend pas des entités supérieures. Elles sont notamment compétentes en ce qui concerne les travaux publics, le maintien de l'ordre et le logement. Elles sont également chargées de remplir les missions qui leurs sont confiées par les entités supérieures.
- **Les provinces** gèrent ce qui dépend de l'intérêt provincial. Il s'agit entre autres de certaines questions liées au tourisme, à la vie culturelle, à l'aide sociale ou encore à la gestion des espaces verts. Elles sont également chargées de remplir les missions qui leurs sont confiées par les entités supérieures.

NB : il n'y a pas de province en Région bruxelloise.

- **Les régions** ont des compétences directement liées à la notion - assez large - de "territoire". Quand on parle d'emploi, d'agriculture, de travaux publics, d'énergie, de transport (sauf SNCB), d'aménagement du territoire, d'écologie, de logement et enfin de tutelle sur les provinces et les communes, on parle de compétences régionales.
- **Les communautés** reçoivent toutes les compétences relatives à la langue et aux matières dites "personnalisables", c'est-à-dire liées aux individus. On compte parmi ces compétences la culture, l'enseignement et l'aide aux personnes.
- **L'Etat fédéral** rassemble les compétences qui concernent ce qui a trait à l'intérêt général de tous les Belges. On compte parmi ces compétences les finances, l'armée, la justice, les affaires étrangères, la police fédérale, la sécurité sociale et les grandes lois de protection sociale (comme par exemple pensions et assurance maladie-invalidité).

TROUVER LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES POUVOIRS PUBLICS

Une fois que l'on a identifié quels pouvoirs publics sont compétents à propos de la thématique, il est temps de trouver les informations que cette entité met à disposition.

Pour commencer, il est souvent intéressant d'observer les accords de gouvernement (ou de majorité), qui représentent en quelque sorte le plan d'action au cours de la législature. Les consulter permet le plus souvent de comprendre pourquoi une décision a été prise, et pourquoi elle a été mise en place. Attention : à l'instar des programmes des partis, il s'agit d'un plan d'action pour la législature, et non pas d'un compte-rendu de ce qui a été réalisé. C'est là l'un de leurs intérêts : les accords de gouvernement montrent avec une grande précision ce qui était promis au départ d'une législature. Ils permettent donc d'identifier les promesses non-tenues, les tentatives ratées et les projets inaboutis de chaque législature. On trouve ces accords de gouvernement directement sur le site de l'entité concernée :

- **Pour le gouvernement fédéral** : l'accord de gouvernement est sur www.belgium.be (tapez « accord de gouvernement » dans la barre de recherche).
- **Pour la région de Bruxelles-Capitale**, allez sur : <https://be.brussels/fr> (et tapez « déclaration de politique générale » dans la barre de recherche).
- **Pour le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles**, la déclaration de politique communautaire 2024-2029 est disponible en version PDF sur <https://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=61>
- **En Flandre**, on trouvera l'accord de gouvernement en néerlandais, mais aussi en français, sur le site <https://www.vlaanderen.be/publicaties>. Indiquer "accord" dans la barre de recherche pour trouver le document.

Les accords de gouvernement ne sont toutefois pas suffisants pour avoir une idée claire d'une problématique, notamment parce que l'opposition n'y prend pas la parole.

Pour savoir clairement ce que nos représentants proposent dans les conseils et hémicycles, il faudra aller voir les documents parlementaires où l'on peut trouver les documents qui jalonnent un débat: « Bulletin des questions et réponses », « Propositions ou projets de loi ou de décret », contenant notamment l'exposé des motifs (autrement dit les intentions et arguments des auteurs), « Rapports de commission » à propos de ces projets ou propositions, et enfin « Compte rendus de séances plénières ».

Ces textes sont parfois complexes et techniques. On y trouve cependant souvent des opinions et arguments qui ne seront pas forcément repris dans les communications officielles. Ces documents sont disponibles en ligne sur les sites des institutions concernées, dans les sections "Documents" ou "Travaux Parlementaires".

Pour le parlement bruxellois, ces documents sont répertoriés dans :
<http://www.parlement.brussels/documents-parlementaires/>

En plus des accords de gouvernement et des documents parlementaires, les institutions politiques et administratives publient plus ou moins fréquemment de la documentation à propos d'une thématique dont ils ont la charge. Une recherche sur la section "documents", "actualités" ou "publications" des sites de ces institutions fournit parfois des informations intéressantes. Il est également possible de trouver ces informations via les réseaux sociaux, sur les comptes de ces institutions. Malheureusement, tout n'y est pas disponible et la diffusion des informations par ces outils est très inégale.

TROUVER LES PROGRAMMES DES PARTIS

Pour trouver les programmes des partis, il suffit le plus souvent de rendre sur leur site, que l'on trouvera sans difficulté après une courte recherche sur n'importe quel moteur. Quelques points d'attention sont tout de même importants.

Les partis ont de multiples niveaux - communal, provincial, régional, fédéral - et donc plusieurs programmes. Attention donc au programme que l'on recherche, le programme fédéral ne donnera pas ou peu d'informations intéressantes sur une thématique communale.

Les programmes des partis montrent des positions "absolues", qui ne sont valables qu'avant négociation. En réalité, les partis doivent faire des compromis avec d'autres partis pour chaque prise de décision. Un programme contient un plan d'action idéal.

En plus des programmes de partis, les membres de ces partis ont également des projets qu'il est intéressant de consulter. La plupart des acteurs politiques ont un site personnel, un blog ou un compte sur un ou plusieurs réseaux sociaux qu'il convient de consulter pour découvrir des positions plus personnelles.

TROUVER DES DOCUMENTS D'ORGANISATIONS

Certains documents d'organisations seront proposés par les recherches thématiques sur les moteurs de recherche, mais il faut craindre que ces documents n'apparaissent pas dans les premières pages de résultat. Pour trouver ces documents, deux stratégies sont possibles :

- Aller directement sur les sites des organisations étant parties prenantes du débat ;
- Utiliser certaines techniques décrites dans le repère « Utiliser les moteurs de recherche de façon efficace », et notamment la fonction « ET » pour relier les mots-clés thématiques et le type d'organisation (par exemple « syndicats »).

A noter que beaucoup d'organisations ou fédérations d'organisations publient, à la veille des élections, des memoranda où elles expriment leurs attentes en matière de politiques publiques.

TROUVER DES DOCUMENTS SCIENTIFIQUES

Certains de ces documents seront aussi accessibles via les moteurs de recherche (parfois en ajoutant dans la recherche le terme « scientifique »), mais il existe des sites dédiés à ce type de document :

- <https://www.worldcat.org>
- <https://www.researchgate.net>
- <https://scholar.google.com>

Ces sites permettent d'accéder ensuite facilement aux versions téléchargeables des textes, quand celles-ci sont disponibles.

- Repère VI -

Rechercher de l'information via la presse écrite

La presse écrite est une excellente source d'informations, d'opinions, d'arguments et de points de vue. Avant de commencer à rechercher des données sur le site d'un journal, il faudra choisir lequel. Pour être certain·e de vos informations, il est préférable de ne pas se contenter d'une seule source. Attention, un article du quotidien *Le Soir* ou *La Libre* peut être une dépêche (Belga ou autre) qui sera également publiée par ailleurs.

Veillez également à faire attention à l'auteur ou autrice de l'article. À l'ère du numérique, les sites de presse laissent une certaine place à des contributeurs et contributrices extérieures, auquel cas il faudra analyser d'où vient cette contribution. Enfin, renseignez-vous également sur la ligne éditoriale du journal ou du magazine consulté. Celle-ci représente les habitudes éditoriales d'un périodique, et la connaître permet donc de vérifier les éventuels biais que les auteur·trices peuvent avoir en écrivant leurs articles.

En cherchant des informations issues de la presse écrite, il est fort probable de trouver des articles réservés aux abonnés du périodique exploré. Pour lever ces obstacles, il n'y a malheureusement pas de solution autre que de prendre un abonnement, ou de s'abonner à une plateforme qui regroupe des articles de périodiques, comme *Europresse.com* par exemple. Avant de commencer votre récolte, renseignez-vous sur les abonnements dont vous disposez ou dont votre organisation dispose. Les établissements scolaires et autres organisations pédagogiques profitent bien souvent de tarifs préférentiels.

Avant de commencer, il faut dresser une liste des périodiques à consulter, en tenant bien compte de la thématique que l'on explore afin de noter également les journaux et magazines spécialisés. On peut alors se rendre sur chacun de ces sites et utiliser la fonction recherche intégrée au site ou cheminer à travers leurs rubriques.

- Repère VII -

Rédiger un argument

Selon le Robert, un argument est un « raisonnement destiné à prouver ou réfuter une proposition ». Ce terme est issu du latin *argumentum*, qui se traduit notamment par « preuve ». Il s'agit donc d'une affirmation que l'on énonce pour justifier ou invalider la thèse mise en débat.

Types d'argument

Ces affirmations prennent souvent deux formes :

Forme descriptive ou explicative

Ces affirmations prétendent décrire le réel et dire la vérité sur ce réel. Même si de tels énoncés sont rarement présentés de cette manière, ils pourraient être introduits par « il est vrai que » ou « il est faux que ».

Exemple : Dans le débat sur la 5G, la thèse « il ne faut pas installer la 5G » peut être soutenue par l'énoncé : « (il est vrai que) la 5G va favoriser la consommation de produits futiles ».

Forme prescriptive

Ces énoncés affirment un principe, une finalité, un objectif. Ils commencent souvent par « il faut » ou « il ne faut pas » (ou des débuts de phrase similaires).

Exemple : Dans le débat sur le port du foulard dans les administrations, la thèse « il faut interdire aux fonctionnaires de porter le voile » peut être soutenue par l'énoncé « il faut respecter la séparation entre Églises et État ».

FORMULATION DES ARGUMENTS

Il est souvent intéressant de reformuler les arguments avec ses propres mots plutôt que de recopier le contenu de la citation qui contient l'argumentation. Cet exercice de reformulation ne permet pas seulement de vérifier que le jeune a une bonne compréhension du texte de référence. Il permet aussi :

- de mettre en évidence l'essentiel de l'argumentaire, en dépouillant la citation d'origine de certains éléments anecdotiques ou de nuances rhétoriques ;
- et à l'opposé d'insérer certains éléments contextuels indispensables.

En étant ainsi reformulés, les arguments peuvent parfois manquer de nuance. Mais cette simplification de l'énoncé permet de regrouper sous un même argument des citations diversifiées, dont certaines seront très proches de la reformulation synthétique tandis que d'autres seront plus nuancées ou plus précises.

Dans les activités proposées, les arguments doivent être rangés dans la colonne «pour» ou dans la colonne « contre ». Cela n'implique cependant pas d'ôter aux arguments toute nuance, surtout quand les argumentaires trouvés dans les textes sont nuancés. Quand de tels argumentaires nuancés cohabitent avec des argumentaires plus tranchés, il est alors possible :

- de proposer deux arguments dans la même colonne (pour ou contre) : l'un tranché, l'autre nuancé ;
- de proposer la formulation plus tranchée et de montrer que certaines citations reprennent cet argument tranché tandis que d'autres le reprennent avec davantage de prudence et de précision.

- Repère VIII -

Regrouper les arguments

Les arguments dans un texte ou un débat peuvent la plus souvent être regroupés en catégories d'arguments. Réaliser cet exercice permet de mettre en avant des angles de réflexion qui ne sont pas toujours identifiables de prime abord.

Il est possible de regrouper les arguments d'un débat de multiples manières. Il faudra sélectionner le type de catégories en fonction des arguments à analyser, de la thématique du débat lui-même, ainsi que de la familiarité de l'analyste avec les différentes possibilités.

Le principal avantage de ce regroupement en catégories est de créer des « méta-arguments » qui clarifient l'analyse. En effet, on peut noter que les arguments d'un certain type sont davantage en faveur de la proposition, alors que ceux d'un autre type sont plutôt en défaveur. Dans le cadre d'une prise de décision, cela peut aider à faire un choix.

Les catégories d'arguments ne sont pas de même nature quand le débat porte sur des propositions d'action (débat du type « faut-il ? ») ou quand il porte sur des affirmations (débat du type « est-il vrai ? »). Ci-dessous, vous trouverez quelques propositions de catégories pour ces deux types de débat.

DANS UN DÉBAT DU TYPE « FAUT-IL ? »

Pour les débats discutant de la pertinence d'une proposition d'action ou comparant la pertinence de plusieurs solutions à un problème, nous proposons ci-dessous quatre catégorisations. Vous pouvez les imposer a priori au groupe, mais sans doute est-il pédagogiquement plus riche de regarder les premières catégories proposées par les jeunes, et de partir de là pour élaborer la réflexion.

La méthode la plus intuitive pour catégoriser les arguments est la catégorisation thématique. Son utilisation est simple : Il suffit de déterminer le thème d'un premier argument, puis d'un second, etc. Les thématiques peuvent être très précises si le débat l'est également, ou très vaste si le débat a un large spectre. Un argument peut ainsi appartenir à la catégorie « finance » ou « budget », ou plus précisément « budget communal » si la catégorie doit être ciblée.

Dans un débat qui vise à trouver une solution, ou peser le pour et le contre de propositions, il peut être intéressant de se pencher sur les conséquences des propositions. On peut ainsi regrouper les arguments selon le type de conséquence (sociale, culturelle, financière, etc.).

Mais dans ce type de débat, les arguments peuvent aussi être classés selon qu'ils ont pour but d'attaquer ou défendre :

- **La pertinence de la proposition.** Ces arguments soutiennent ou contestent les objectifs de la proposition, les buts officiellement poursuivis, ou mettent en lumière un programme cachés.

Exemple : dans un débat pour ou contre la 5G, un groupe d'arguments peut indiquer que la plupart des organisations qui souhaitent la 5G ont des intérêts économiques, et que leur soutien est donc intéressé.

- **L'efficacité de la proposition.** Ces arguments soutiennent ou contestent la manière dont la proposition permettra d'atteindre les objectifs annoncés.

Exemple : Dans un débat sur le confinement dû à la Covid-19, plusieurs arguments peuvent démontrer que le confinement est la méthode la plus efficace pour empêcher la circulation du virus.

- **La faisabilité de la proposition.** Ces arguments portent sur la praticabilité de la proposition, par exemple son coût ou les moyens techniques disponibles. On peut placer aussi dans cette catégorie des références à des mises en œuvre de cette proposition dans d'autres contextes.

Exemple: dans un débat sur l'élargissement du Ring de Bruxelles, une série d'arguments ciblent le coût du projet, le temps de réalisation trop long, ou la difficulté de gérer le trafic pendant les travaux.

- **Les amendements ou alternatives à la proposition.** Les arguments du type « amendement » sont à verser dans la colonne « pour » : ceux qui les avancent sont plutôt favorables à la proposition mais souhaitent la modifier à la marge ou énoncent certaines conditions qu'il importe de remplir pour que la proposition soit bénéfique. Les arguments du type « alternatives » sont à verser dans la colonne « contre » : ils proposent d'autres solutions.

Exemple: dans un débat sur l'augmentation du nombre de parking pour aider les navetteur-trices bruxellois-es, des arguments de type « alternatives » proposent de plutôt augmenter l'efficacité du train, de rendre les bus gratuits et plus fréquents, ou encore de rémunérer le covoiturage.

Ces quatre catégories peuvent être subdivisées sur la base des thématiques. Par exemple en distinguant faisabilité financière et faisabilité technique. Certains débats, par exemple les débats philosophiques, présentent des arguments relevant de valeurs

plutôt que de thématiques. On peut alors regrouper sous une même étiquette les arguments relatifs à l'honnêteté, la tradition, la famille, ...

DANS UN DÉBAT « EST-IL VRAI ? »

Pour les débats discutant de la véracité d'une affirmation ou comparant plusieurs réponses quant aux causes ou effets d'un phénomène ou d'une action, les catégories présentées ci-dessus ne sont pas pertinentes. Nous proposons dès lors une catégorisation utilisable dans les débats de ce type.

Les arguments peuvent être classés selon qu'ils portent sur :

- **La précision de la thèse.** Ces arguments portent sur l'exactitude des concepts utilisés et les liens logiques établis entre eux (par exemple, la thèse ne confond-elle pas corrélation et causalité ?).

Exemple. À la question « Est-il vrai que l'activité physique au grand air cause des cancers de la peau ? », l'argument : « Si les cancers de la peau augmentent avec l'activité physique au grand air, ce n'est pas à cause de cette activité mais parce que ceux qui pratiquent cette activité se protègent trop peu du soleil. »

- **La qualité des preuves.** Ces arguments portent sur la solidité des preuves venant étayer l'affirmation (par exemple, y-a-t-il à l'appui de la thèse des preuves fondées sur une méthodologie rigoureuse, un échantillon représentatif, ... ?)

Exemple. À la question : « Est-il vrai que la Terre est plate ? », l'argument : « L'article publié en 2009 qui prétend démontrer que la Terre est plate a été critiqué par la communauté scientifique, car la méthode de recherche était de mauvaise qualité. »

- **La condition de véracité.** Ces arguments portent sur la mention ou l'absence de mention des conditions qui doivent être réunies pour que la thèse soit vérifiée (par exemple, est-il précisé que la thèse n'est vraie qu'à telle époque ou dans tel territoire, ou lorsque certaines conditions préalables sont remplies ?).

Exemple. À la question : « Est-il vrai qu'il vaut toujours mieux acheter une maison qu'en louer une ? », l'argument : « Dans certains cas, par exemple pour des expériences professionnelles de quelques années, acheter une maison représente une charge financière trop importante. »

- **Des amendements ou contre-propositions.** Ces arguments proposent une reformulation mineure de l'affirmation (amendements à placer dans la colonne « pour ») ou une affirmation alternative nettement différente de l'affirmation initiale

(contre-propositions à placer dans la colonne « contre »). L'amendement consiste par exemple à préciser le contexte dans lequel la thèse se vérifie, à modifier un des concepts ou à ajouter un adverbe indiquant qu'il s'agit d'une hypothèse plus que d'une certitude.

Exemple. À la question : « Est-il vrai que l'activité physique au grand air cause des cancers de la peau ? », l'amendement : « L'activité physique au grand air cause des cancers de la peau quand on ne se protège pas du soleil. », ou la contre-proposition : « L'activité physique au grand air n'est pas la cause des cancers de la peau. »

- Repère IX -

Identifier les sophismes et arguments fallacieux

Un argument qui justifie une opinion n'est pas nécessairement correct. Des erreurs peuvent être commises, par exemple lorsque la base factuelle sur laquelle l'argument repose est incorrecte. Une opinion construite sur de tels arguments est alors difficile à tenir.

Exemple : « Je déteste les vaccins [opinion] parce que la vaccination rend les enfants autistes [argument]. »

L'argument qui propose que les vaccins causent l'autisme a été invalidé à de nombreuses reprises, ce qui rend l'opinion difficilement défendable, même si l'argument est utilisé de bonne foi. Il faudra alors corriger la base factuelle de l'argument, et au besoin revoir son opinion.

Dans ces cas où la personne fait une erreur de bonne foi, on ne parlera pas de manipulation du discours. Malheureusement, la personne n'est pas toujours de bonne foi, et mobilise parfois des arguments incorrects, trompeurs ou orientés pour faire valoir son point de vue, en toute connaissance de cause.

On définit un sophisme, ou argument fallacieux, comme un raisonnement apparemment logique, qui repose sur des prémisses apparemment valides, et qui arrive à une conclusion qui semble correcte, mais ne l'est pas.

Attention, un sophisme peut tout à fait contenir un raisonnement correct, ou des bases factuelles correctes, et tout de même arriver à des conclusions erronées. C'est ce mélange de vrai et de faux qui rend les sophismes aussi problématiques.

La liste ci-dessous reprend les sophismes et arguments fallacieux les plus courants, regroupés en quatre catégories. Cette liste est loin d'être exhaustive, mais comprend suffisamment d'éléments pour repérer la plupart des arguments fallacieux. Les exemples utilisés sont volontairement caricaturaux pour accroître leur caractère exemplatif.

Les erreurs logiques

Les erreurs logiques se produisent quand le raisonnement qui porte la conclusion est incorrect. Dans la plupart de cas, l'argument maintient une apparence de logique mais contient au moins une faille majeure. Ces arguments sont parfois difficiles à repérer, il est même possible de les utiliser sans s'en apercevoir tant certains de ces raisonnements semblent évidents.

Pour contrer une erreur logique dans un argument, il faut rétablir la logique. Ce n'est pas toujours simple, car cela nécessite de reposer des bases de raisonnement que vos partenaires de débat n'ont peut-être pas envie d'entendre : qui aime s'entendre dire qu'il raisonne incorrectement ?

Les généralisations abusives

Les généralisations abusives se produisent quand on présente les caractéristiques d'un échantillon comme vraie pour la population entière. Ces arguments sont très présents dans les discours des extrémistes de tous types.

Exemples : « Usain Bolt court très vite, et il est jamaïcain. Donc tous les jamaïcains courent vite. » « Raoul Hedebouw, membre du PTB, porte des chemises. Tous les membres du PTB portent des chemises. »

Ces exemples sont relativement innocents, mais on voit bien comment cet argument peut servir des conclusions moins inoffensives.

Le non-sequitur

Un argument non-sequitur est un argument qui présente une conclusion qui ne correspond pas au raisonnement. Attention : la conclusion est parfois correcte, mais le raisonnement ne l'est pas.

Exemples : « Si je suis à Bruxelles, je suis en Belgique. Je suis en Belgique, donc je suis à Bruxelles ». « Si je suis à Bruxelles, je suis en Belgique. Je ne suis pas à Bruxelles, donc je ne suis pas en Belgique » La première proposition est vraie dans ces deux cas. Pourtant, la conclusion est tout à fait fausse.

Le raisonnement panglossien

Le raisonnement panglossien est un raisonnement à l'envers. On réfléchit dans le mauvais sens, et on remonte vers une conclusion présentée comme évidente alors qu'elle n'en est qu'une parmi d'autres.

Exemples : « Les bananes tiennent parfaitement dans la main humaine, et s'épluchent très facilement. Il est clair qu'elles ont été créées spécifiquement pour que les humains les mangent. » « Personne n'a de preuve concrète que des extraterrestres sont arrivés sur Terre. C'est la preuve que leur technologie est extrêmement avancée. »

Contrer cet argument nécessite idéalement de remettre le raisonnement dans l'ordre. Ce n'est pas une procédure facile, a fortiori pendant un débat. Il est souvent plus

simple de proposer une autre solution, absurde, sur le même mode : « Personne n'a de preuve que les extra-terrestres sont arrivés sur Terre, c'est donc la preuve que les ours les ont tous mangés. »

L'erreur de causalité

Dans un argument qui contient une erreur de causalité, on attribue la mauvaise cause à une conséquence avérée. Cet argument est souvent utilisé en lien avec d'autres arguments, car sa force explicative est très faible s'il est mobilisé seul. Cependant, dans les cas où la cause véritable n'est pas clairement établie, il est parfois difficile de le contrer.

Exemples : « J'avais mal à la tête, et quand j'ai mangé une pomme mon mal de tête est passé. C'est la pomme que j'ai mangée qui a soulagé ma douleur. »

« L'économie allait très bien avant les élections, puis elle s'est effondrée. Ce sont les nouveaux élus qui ont causé cet effondrement. »

On répondra à ce type d'argument en déterminant la véritable cause du phénomène, ou simplement en montrant que d'autres causes sont possibles et tout aussi valides que celle proposée par nos adversaires dans le débat.

L'argument de la pente savonneuse

Cet argument est l'un des favoris des personnalités politiques de tous poils. Il consiste à présenter une position comme dangereuse car elle déclenche des conséquences exagérément désastreuses.

Exemples : « Autoriser le mariage entre personnes du même sexe, c'est ouvrir la porte à la zoophilie et la pédophilie. » « Interdire la peine de mort aujourd'hui signifie que les criminels seront impunis demain. »

Rien ne justifie la relation entre les deux propositions, mais l'aspect effrayant de la seconde partie de l'argument rend parfois difficile de le rejeter tout de go. Pour répondre à un argument de ce type, il est possible de donner des contre exemples : « Le mariage homosexuel est autorisé depuis 2001 aux Pays-Bas et ces dérives n'ont pas lieu ».

Les confusions

Les confusions se produisent quand l'argumentateur-trice tente de perturber la réflexion de son auditoire, de compliquer son raisonnement erroné pour qu'on ne puisse pas le contredire. Ces arguments sont parfois simples à contrer si la confusion est évidente. Si l'argumentateur-trice est de mauvaise foi et mobilise ces arguments volontairement, il est souvent difficile de rétablir la vérité.

Le raisonnement circulaire

Un argument est dit circulaire quand il contient sa propre conclusion comme prémisse. Autrement dit, on utilise la conclusion du raisonnement pour justifier ce même raisonnement.

Exemple : « Dieu existe parce que la Bible le dit. La Bible ne peut pas mentir, elle est un message divin. »

Dans ce cas, indépendamment de la véracité de la conclusion, cet argument est invalide car il est impossible à démontrer. Si Dieu existe, alors la Bible est effectivement correcte et ne ment pas. S'il n'existe pas, peu importe ce qu'en dit la Bible car elle n'est pas valide. Cet argument n'avance pas le débat.

Le renversement de la charge de la preuve

Lorsque l'on raisonne, argumente ou discute, c'est toujours celui qui amène un nouvel élément qui doit le démontrer. Un renversement de la charge de la preuve fait l'inverse: on demande à son adversaire de débat de prouver que la proposition est fausse plutôt que de prouver soi-même qu'elle est vraie.

*Exemples : « Les licornes existent, personne n'a jamais prouvé qu'elles n'existent pas. »
« Les politiques sont tous des cannibales, et vous ne pouvez pas prouver l'inverse. »*

On comprend bien qu'on peut donc faire n'importe quelle proposition, aussi irréaliste soit-elle, et la présenter comme vraie jusque preuve du contraire. On peut contrer cet argument en retournant l'argument contre la personne qui l'a utilisé, ou encore en proposant une thèse encore plus farfelue et en demandant de la prouver fausse.

L'analogie douteuse

L'analogie douteuse consiste à rapprocher une proposition de son adversaire de débat d'une autre proposition admise comme intenable, et/ou à comparer des poires et des oranges.

Exemples : « Vous êtes pour une augmentation du salaire minimum, c'est une mesure communiste. » « Les mesures libérales sont dangereuses, il suffit de regarder la crise de 2008. »

L'analogie dans ces deux cas est exagérée, simpliste. Poussé plus loin, ce type d'argumentation peut devenir une attaque (voir le point « Les attaques » ci-dessous).

L'épouvantail rhétorique, ou « homme de paille »

On parle d'épouvantail rhétorique lorsque l'un-e des argumentateur-trices contredit une position que personne n'a prise. En attribuant une proposition caricaturale à son adversaire de débat, on peut facilement la démontrer et gagner du crédit, quand bien même la proposition n'est pas vraiment celle qui est tenue.

Exemples : « Les féministes disent qu'il n'y a aucune différence entre les hommes et les femmes. C'est ridicule, il y a des différences biologiques évidentes. » « Les universitaires détestent la Belgique, c'est pour cette raison qu'ils critiquent notre proposition de loi. »

Il suffit en principe de préciser sa position pour contrer cet argument. Cependant, il s'agit souvent d'un argument utilisé en toute connaissance de cause. Il faudra donc être convaincant pour ne pas perdre son auditoire.

Le mille-feuille argumentatif

Le mille-feuille argumentatif est particulièrement présent dans les discours complottistes. Il s'agit d'un argument qui contient en fait une myriade de propositions, qui sont donc complexes à déconstruire car elles sont très nombreuses. Dans le mille-feuille, certains arguments sont souvent corrects alors que les autres ne le sont pas, ce qui donne à l'ensemble un vernis de vérité. De plus, la masse d'arguments du mille-feuille fait paraître la proposition comme évidente tant il y en a.

Exemple : « L'Homme n'a jamais marché sur la Lune : cela aurait coûté trop cher, nous avons des témoignages qui prouvent que nous n'y sommes jamais allés, les ombres sur les photos sont louches, le drapeau flotte alors qu'il n'y a pas d'air sur la Lune, nous n'y sommes pas retournés depuis et en plus ce sont les américains, connus pour leurs films très réalistes, qui ont inventé cette histoire. »

Par où commencer ? Certains arguments sont plus ou moins corrects : le coût exorbitant de l'entreprise lunaire, les américains sont effectivement les rois du cinéma et il n'y a pas d'air sur la Lune. D'autres sont absurdes : les ombres sur la Lune ne sont pas louches, elles sont dues aux spots éclairant la zone, le drapeau flotte car il est maintenu par une tige en métal, et aucun témoignage crédible n'existe pour démontrer que nous n'avons jamais marché sur la Lune. Il faudra pourtant démontrer chacune des propositions pour pouvoir contrer l'argument.

Les appels

Les appels sont des arguments qui mobilisent une force extérieure à l'argumentation pour justifier une proposition. Ils ne sont pas toujours problématiques s'ils sont justifiés

par d'autres éléments, mais ne sont jamais valides sans un ou plusieurs autres arguments.

L'argument d'autorité

Cet argument est particulièrement visible sur certains plateaux télévisés, mais pas seulement. Il consiste à utiliser son prestige, son statut ou son image pour faire valoir des arguments qui ne sont pas validés par ailleurs. Plusieurs mots-clés et tournures de phrases sont des signaux clairs qu'un tel argument risque d'apparaître. De manière générale le discours d'un·e expert·e trop catégorique, qui n'admet jamais son incertitude ou qui refuse de décrire comment il ou elle atteint une conviction, doit être surveillé.

L'argument n'est valide que s'il est effectivement confirmé par des éléments de preuve. Le statut seul n'est jamais suffisant pour faire valoir une proposition.

Exemples : « Quand on a mon expérience, on sait bien que... » « En tant que chercheur universitaire... » « Je suis expert depuis plus de 20 ans et... »

Dans tous ces cas, on omettra directement le début de l'argument pour regarder son contenu. Attention, le statut d'expert·e permet parfois de faire des suppositions éclairées par une certaine expérience. Ces hypothèses ne sont pas pour autant valides en tant que telles, elles nécessitent également des preuves et des vérifications.

L'appel à l'ignorance

Cet argument part du constat que l'on manque d'information sur un sujet, et emploie cette ignorance pour faire avancer son point de vue. Dans certains cas, l'argumentateur·trice met en avant sa propre ignorance, et l'argument est alors relativement simple à contrer si on dispose soi-même de la bonne information. Si, par contre, il s'agit d'une question dont personne n'a la réponse, c'est bien plus compliqué de contrer l'argument.

Exemples : « On ne sait pas exactement comment les pyramides ont été construites, c'est donc forcément les extra-terrestres qui les ont construites. » « On ne sait pas ce qui a déclenché le Big Bang. C'est un signe clair que Dieu a créé le monde. »

Un peu comme le raisonnement panglossien, il est possible que la conclusion proposée soit la bonne. Cependant l'argument mis en avant n'est pas suffisant pour tirer cette conclusion.

L'appel à la nature

Très utilisé par les adeptes des médecines alternatives et de l'écologie, l'appel à la

nature part du principe que ce qui est naturel est bon, et bien souvent que ce qui ne l'est pas est mauvais. C'est bien sûr souvent le cas, mais le caractère « naturel » d'une proposition n'est pas suffisant pour en déterminer la validité.

Exemples : « C'est un traitement 100% naturel, ça ne peut pas faire de mal. » « Je refuse la chimiothérapie pour traiter mon cancer, ce n'est pas naturel, je préfère les infusions. »

On pourra facilement renverser un appel à la nature en rappelant que de nombreux produits de la nature sont en fait dangereux voire mortels. On peut également rappeler les bénéfices de certains produits industriels, chimiques, etc, pourtant non-naturels.

L'appel aux émotions

L'appel aux émotions vise à faire vibrer la corde sensible chez son auditoire. Il peut s'agir d'appel à la colère, à la pitié, à la peur, ... N'importe quelle émotion peut être sollicitée. Le risque de cet argument est qu'il occulte complètement la réflexion, il ne vise même pas à atteindre une conclusion correcte. Il est destiné à mobiliser l'auditoire sur une seule base. L'émotionnel a bel et bien un rôle à jouer dans un processus de réflexion, mais il faut bien se garder de ne jouer que sur cette corde.

Exemples : « Si on ne confine pas la population aujourd'hui, nous aurons des dizaines de milliers de morts dans les rues. » « Notre fierté de Belges nous oblige à réagir fermement »

Indépendamment de la véracité de la proposition, c'est bien l'approche par l'émotionnel qui pose question. Est-ce qu'une proposition doit être soutenue parce qu'elle nous fait peur ? Ou bien doit-on regarder les causes de cette peur et juger sur cette base ? C'est bien sûr la seconde méthode qui est la plus riche.

L'appel au peuple

L'appel au peuple pousse une proposition en mettant en avant le nombre de gens qui la soutiennent. Il est parfois dangereux de refuser ce type d'argument sans justification, surtout dans un cadre démocratique, c'est pourquoi il est aussi utilisé lors des discours politiques. Pourtant, il n'est en aucun cas suffisant pour dicter une conduite. On pourra contrer cet argument en demandant pourquoi la proposition est soutenue par tant de gens.

Exemples : « Vu le nombre de gens qui regardent cette émission, elle ne peut pas être de mauvaise qualité. » « Tout le monde est d'accord pour dire que le plus gros problème des jeunes, c'est les jeux-vidéos. »

Dans le premier cas, on comprend bien que le nombre de personnes appréciant

l'émission n'est pas gage de sa qualité, seulement de sa popularité. Dans le second, on peut même se demander si « tout le monde » est effectivement d'accord avec la proposition.

L'appel à la tradition

L'appel à la tradition ne s'embarrasse pas d'arguments. Il s'agit simplement de présenter une proposition comme juste parce qu'elle a toujours été considérée comme telle, ou de considérer une pratique comme légitime parce qu'elle n'a pas été remise en question auparavant.

Exemples : « La langue française existe depuis des siècles sans l'écriture inclusive, il n'y a aucune raison de commencer maintenant. » « Mon père et son père avant lui étaient chasseurs, j'ai donc le droit de chasser moi aussi. »

Contre cet argument n'est pas toujours évident car la tradition a un impact fort. On peut tout de même rappeler que nombre de pratiques que l'on peut considérer traditionnelles ont été remises en question et arrêtées à travers l'Histoire.

Les attaques

Les attaques consistent à déstabiliser l'auditoire ou l'adversaire de débat, à détourner son attention de la question débattue, ou encore à discréditer la personne avec qui on débat pour que ses arguments paraissent invalides même s'ils sont corrects. Il y a peu de manières de contre vraiment cet argument, sinon en rappelant à l'auditoire qu'un débat porte bien sur les arguments et pas sur les individus en train de débattre.

L'enfumage

L'enfumage est une méthode qui consiste à ensevelir l'auditoire sous un jargon technique ou des informations pointues mais pas nécessairement pertinentes dans le débat. On fait alors passer son adversaire de débat comme moins capable que soi-même, et on prend donc l'ascendant.

Certain·es expert·es se rendent coupable de ce sophisme un peu par accident, car les informations qu'ils ou elles présentent sont compréhensibles pour eux. Dans ces cas on demandera une explication et on refusera que l'enfumage devienne un argument d'autorité.

Exemples : « Vous êtes certainement au courant d'un cas similaire qui a eu lieu le 4 juin 1978 dans un petit village de Polynésie. » « Je pars du principe que tout le monde est familier du fonctionnement des réactions d'oxydoréduction, que je ne rappellerai donc pas. »

Dans le premier exemple l'argumentateur·trice prend pour exemple une anecdote lointaine dans le temps et dans l'espace, il est tout à fait possible que l'auditoire n'ait jamais entendu parler de ce cas. Dans le second on insinue que le phénomène dont on parle devrait être connu de tous. L'autre protagoniste du débat ne peut donc pas dire qu'il ne connaît pas ce type de réaction sous peine de perdre du crédit.

Le chiffon rouge, ou « hareng fumé »

La technique du chiffon rouge consiste à détourner la conversation sur un autre sujet, afin de mettre son adversaire de débat dans une position intenable. Il existe de multiples méthodes pour faire cela, il s'agit la plupart du temps d'exagérer un argument pour qu'il devienne complètement intenable.

Exemples : « Refuser la mise en place de la 5G ? Pourquoi ne pas revenir à la charrue, tant qu'on y est. » « Vous parlez du risque des déchets nucléaires pour les générations futures. Mais vous restez silencieux à propos du terrorisme et de la montée des extrêmes ! »

Dans le premier cas, il est évident que l'on peut être contre la 5G sans vouloir supprimer les voitures. Mettre les deux remarques sur un pied d'égalité est absurde, mais déstabilise l'auditoire. Dans le second cas, l'argumentateur·trice change complètement la question, sans répondre à ce qui a été dit auparavant. Pour contrer cet argument, il faut avant tout ne pas tomber dans le piège, et revenir alors à la question de départ.

L'argument ad hominem

L'argument ad hominem, consiste à pointer une incohérence entre le discours et les actes des autres protagonistes du débat, ou entre son discours présent et son discours passé. La ligne est fine entre l'ad hominem légitime et le sophisme. Dans certains cas, il est tout à fait légitime de montrer une incohérence, par exemple lorsqu'une personnalité politique exprime une conviction mais vote le lendemain contre une proposition de loi qui soutient cette conviction. A l'opposé, reprocher aux jeunes qui ont participé aux Marches pour le Climat d'avoir un smartphone l'est moins. La principale différence est la question du réalisme : il est réaliste pour une personnalité politique de voter pour une proposition qu'il dit soutenir, mais il est compliqué voire impossible pour un jeune du 21^e siècle de ne pas disposer d'un smartphone. Attention, même quand pointer l'incohérence est légitime, il ne faut pas rejeter tous les arguments de la cible de cet argument pour autant !

Exemples : « Vous tenez de beaux discours sur l'écologie, mais vous avez une voiture et un ordinateur portable. » « Vous êtes vous-même fumeur, votre avis sur les risques de cancer lié au tabagisme ne valent rien ! »

Le déshonneur par association

Le déshonneur par association consiste à faire un lien entre le protagoniste du débat que l'on attaque et un phénomène ou un personnage dérangeant, scandaleux, etc. Hitler est un personnage particulièrement utilisé lors de ces associations, au point que le déshonneur par association à Hitler porte son nom : la *reductio ad Hitlerum*.

Exemples : « Vous osez prôner le végétarisme alors que Hitler était végétarien. » « Vous êtes contre l'avortement, comme Staline. »

Pour contrer un argument de ce type, il suffira en fait de proposer d'autres exemples valides de cette association. Hitler était pour la sécurité sociale, faut-il pour autant la démanteler chez nous ?

L'argument ad personam

L'argument ad personam est peut-être le plus nuisible de tous les sophismes. Il s'agit d'oublier complètement l'argumentation pour attaquer directement la personne. On discrédite directement son adversaire de débat, ce qui va l'obliger à se défendre ou même l'énervé. Dans les deux cas, le débat se termine, plus aucun argument n'est échangé. Au niveau le plus basique, il s'agit simplement d'une insulte.

Exemples : « Vous n'avez dit que des âneries ces 20 dernières années, pourquoi vous écoutez aujourd'hui ? » « Vous êtes un fasciste, vous n'avez jamais eu une seule bonne idée. »

On ne peut pas vraiment contrer un argument ad personam. On peut seulement le refuser, et tenter de ramener le débat sur les arguments. Il est tentant de répondre à l'identique, mais cela n'avancera pas la réflexion. Pour gagner du crédit (ou en tout cas ne pas en perdre) face à quelqu'un qui nous insulte de la sorte, on ne peut que faire remarquer qu'aucun argument n'a été avancé, seulement une insulte.

- Repère X -

Structure institutionnelle belge

L'objectif de cette partie est d'expliquer le fonctionnement des institutions et de faire état de la complexité de la chose politique.

La Belgique

Une monarchie constitutionnelle

On dit que la Belgique est une « Monarchie constitutionnelle ». C'est donc bel et bien un Royaume, avec un Roi — Philippe depuis 2013 — mais aussi et surtout une constitution. La constitution, c'est le texte fondamental qui fixe à la fois une série de droits et devoirs aux individus, mais qui organise aussi tout le fonctionnement de l'État et de ses différentes institutions.

Une démocratie représentative

Alors bien sûr, en Belgique, ce n'est pas le roi qui décide d'augmenter les impôts ou d'interdire quelque chose.

La Belgique c'est une démocratie représentative. La démocratie, cela signifie que le pouvoir appartient au peuple. Mais pas question de réunir tous les Belges en un lieu chaque fois qu'il faut prendre une décision!

C'est pourquoi on organise régulièrement des élections. Tout électeur·trice de plus de 18 ans choisit ainsi à intervalles réguliers des représentant·es : des député·es dans les parlements, des conseiller·ères dans les communes et les provinces. Ce sont elles et eux qui, en assemblée, prendront les décisions au nom de la collectivité qui les concerne : l'État, la région, la commune, ,...

Les 3 types de pouvoirs

Une caractéristique importante d'une démocratie représentative, c'est la séparation des pouvoirs. On distingue en fait 3 types de pouvoirs : le pouvoir législatif, le pouvoir exécutif et le pouvoir judiciaire.

Le pouvoir législatif, c'est celui qui légifère, c'est à dire, celui qui fait les lois. À l'échelle de l'État, c'est le rôle du **parlement**. Ce sont des assemblées où l'on retrouve les élu·es : des député·es. C'est donc à elles et eux qu'il revient de créer une nouvelle loi, d'en changer ou en supprimer une ancienne.

À côté du pouvoir législatif, on retrouve le pouvoir exécutif, c'est celui qui exécute les lois. C'est le rôle du **gouvernement**. Il est composé de **ministres** qui ne sont pas élu·es directement, mais obtiennent la confiance du parlement (qui peut d'ailleurs également la retirer). C'est un mécanisme de contrôle : l'action du gouvernement est contrôlée par le parlement. Mais quel est son rôle ?

Le rôle du gouvernement, c'est de prendre les mesures concrètes pour appliquer une politique : c'est en général le gouvernement qui décidera de la construction d'un musée, de créer une nouvelle route, d'augmenter ou de diminuer les impôts et les taxes. C'est aussi le gouvernement qui exerce le pouvoir au jour le jour. Il a la tutelle sur les différentes administrations : l'administration des finances, de l'enseignement, les affaires étrangères...

Le pouvoir judiciaire enfin, ce sont les **cours et tribunaux**. En plus de régler les différends entre les individus, ils se chargent de veiller au respect de la loi et sanctionnent ceux et celles qui ne la respecteraient pas. Ils peuvent par exemple condamner des personnes à des amendes ou des peines de prison.

Le principe d'une majorité : au parlement

Alors dans tout ça, comment fait-on pour créer ou modifier une politique publique ? En général cela implique de créer une nouvelle loi ou d'en modifier une ancienne.

Pour cela, il faut qu'une **majorité** des membres du parlement le décide, en votant. S'il y a 150 élu·es, comme à la chambre des représentants, il en faudra donc 76 (la moitié, plus un) pour qu'un nouveau texte de loi soit accepté.

Une majorité d'élus·es doit donc se mettre d'accord sur un texte commun. Évidemment, chacun pourrait avoir un avis légèrement différent sur un texte... Et on pourrait très bien avoir 150 avis différents !

Mais, dans les faits, les élu·es se regroupent au sein de groupes politiques. Les élu·es sont ainsi en général membres d'un parti politique et se présentent ensemble sur une même liste aux élections. Les **partis politiques**, ce ne sont rien d'autre que des associations de personnes qui partagent des mêmes idées. Le PS, le MR, le CDH, Ecolo, Groen, l'Open VLD, la NVA, le SPA, etc., sont des partis politiques. Ils rédigent ainsi des programmes, avec les mesures qu'ils souhaiteraient prendre à l'avenir, leurs préférences politiques... qu'ils défendent devant les électeur·trices.

En Belgique, les listes reçoivent ainsi un nombre de sièges **proportionnellement** à leur score électoral : plus une liste obtient de voix, plus elle obtient de sièges. Mais dans les faits, en Belgique, c'est pratiquement impossible qu'un seul parti ait une majorité absolue au sein des parlements. Ce n'est donc pas possible de gouverner seul.

Prenons un exemple : aux dernières élections, on se retrouve donc avec le parti A, 1er parti, qui fait 35 %. Le parti B a quant à lui 25 %, le parti C en a 20 %, le D en fait 15 % et le E 5%.

Même s'il est premier parti, le Parti A, avec 35% ne parvient pas à atteindre la majorité. Comment faire alors pour qu'il y ait un accord sur un texte ? Les parlementaires des différents partis vont alors négocier. On pourrait imaginer que ce soit fait pour chaque nouveau texte : pour un texte sur le droit animal, on aurait un accord entre les partis A et C, et pour baisser les impôts, entre A et B par exemple.

C'est possible, et ça peut arriver, mais cette logique de faire des majorités pour chaque texte de loi a des limites. Comment créer un gouvernement et faire appliquer ces lois ? Comment donner une cohérence aux mesures que l'on prend, pour qu'elles ne soient pas contradictoires d'un jour à l'autre ?

Le principe d'une majorité : la formation d'un gouvernement de coalition

Pour résoudre ces problèmes et pour pouvoir créer un gouvernement, il faut que des partis politiques se rassemblent et se mettent d'accord pour former une majorité. Ils vont négocier entre eux un programme avec une série de mesures, de projets, qu'ils vont se charger de faire appliquer pendant la durée de la législature (c'est-à-dire jusqu'aux prochaines élections)... ou jusqu'au moment où un des partis décide de ne plus faire partie de la majorité, parce qu'ils ne sont plus d'accord par exemple.

S'il y a par exemple un accord entre le parti A et le parti C, ils vont présenter leur programme de gouvernement et le nom d'une série de ministres devant le parlement. Ces deux partis représentent ensemble 55% des députés. Les député·es vont alors voter pour donner — ou refuser de donner — la **confiance** au gouvernement. On peut donc s'attendre ici à ce que 55% des député·es au moins donnent leur confiance au gouvernement. Une fois cela fait, et la prestation de serment effectuée, le gouvernement est en place.

Une fois en place, le gouvernement devient un lieu de négociation. C'est là que les partis de la coalition se mettent d'accord au jour le jour pour mettre en place leurs politiques. Ils rédigent des **projets de loi** qu'ils soumettent alors au parlement. Les partis se répartissent les postes de ministres entre eux et dirigent les administrations.

Et les citoyen·nes dans tout ça ?

Alors tout ça peut sembler éloigné des citoyen·nes. Comment peut-on influencer la politique ?

Le moyen principal, on l'a vu, ce sont les élections. Tout Belge — pour autant qu'il ait l'âge requis — peut se présenter aux élections et choisir ses représentants. En général, les élu-es veulent se représenter aux élections suivantes, ils et elles ont donc tout intérêt de plaire à leurs électeur-trices. Si leur action ne plait pas, les électeur-trices peuvent choisir de voter pour quelqu'un d'autre ou pour un autre parti.

Puis, à côté de ça, il y a toute une série de moyens qui existe pour faire pression sur le monde politique: les pétitions, les manifestations, les grèves, etc.

Il existe ainsi une série d'organisations qui rassemblent des citoyen·nes ou parfois des entreprises qui cherchent faire passer un message ou défendre des intérêts. C'est le cas des syndicats (qui sont des groupes de travailleur·euses), des associations de défense de l'environnement, des associations d'entreprises, des organisations patronales... Toutes des organisations et des personnes qui vont communiquer, chercher à rencontrer des élu-es... pour tenter d'influencer les décisions politiques.

Le Fédéralisme

Le fédéralisme : pourquoi ?

Vous le savez, la Belgique est un pays... fédéral.
Pourquoi et qu'est-ce que ça signifie ?

Au cours de l'histoire, néerlandophones et francophones ont eu des vécus parfois différents. Les besoins n'étaient pas les mêmes entre les parties du pays. Les opinions politiques également. Flamands, Wallons, Bruxellois, germanophones ont progressivement voulu plus d'autonomie et des politiques spécifiques pour leur population ou leur région. Par exemple, Flamands et Wallons voulaient organiser leur enseignement et s'occuper de leur industrie, mais de manière spécifique à leurs besoins.

Étape par étape, cela a abouti au fédéralisme que nous connaissons aujourd'hui. À côté de l'État fédéral, on a créé des entités fédérées : des Communautés dès les années 1970 et des Régions dans les années 1980. Chacune de ces entités s'occupant de certaines matières et de manière indépendante. Chaque communauté gère ainsi l'enseignement comme elle le souhaite. Chaque région gère ses propres bus, ses routes, ses cours d'eau...

Le fédéralisme : les régions

On a donc trois régions :

- la Région flamande, au nord du Pays;
- la Région wallonne, au sud
- et la Région de Bruxelles-Capitale, qui regroupe 19 communes.

Ces régions sont autonomes pour toute une série de matières : c'est le cas des transports, de la politique économique, de l'emploi, de l'agriculture, de la politique de l'eau, de l'environnement ou encore de l'aménagement du territoire. Ce sont toutes des matières qui touchent de près ou de loin le territoire. C'est la caractéristique des compétences des régions.

Elles ont chacune leur propre parlement et leur gouvernement. Les élu-es des différents parlements votent des lois qu'on appelle des décrets (ou des ordonnances pour la Région de Bruxelles-Capitale). Et les gouvernements exécutent ces décrets en prenant des arrêtés.

Ainsi, chaque région peut mener sa politique comme bon lui semble

Le fédéralisme : les communautés

À côté des régions, on retrouve trois communautés :

- la Communauté flamande, en Flandre et à Bruxelles
- la Communauté française, qui s'est renommée « Fédération Wallonie-Bruxelles », à Bruxelles et dans une grande partie de la Wallonie
- et la Communauté germanophone, à l'extrême-est de la Wallonie.

L'enseignement Les communautés gèrent les matières qui ont trait aux individus. C'est le cas de, de la culture ou des médias par exemple.

Tout comme les régions, chaque communauté dispose également de son propre parlement et de son gouvernement.

Petite parenthèse : la Région flamande a fusionné ses institutions avec la communauté flamande : il n'y a qu'un parlement flamand et qu'un gouvernement flamand, pour la région et la communauté.

Le fédéralisme : pas de hiérarchie de pouvoir

Au final en Belgique, on a :

- 1 État fédéral, qui s'occupe sur tout le pays de la sécurité, l'armée, la justice, les chemins de fer, la sécurité sociale dont les pensions...
- 3 régions, qui se chargent elles d'organiser les territoires, de gérer les routes, l'économie, l'agriculture...
- 3 communautés, qui gèrent l'enseignement, la culture, l'aide aux personnes, la politique sportive, la jeunesse...

Chacune de ces entités gère des compétences spécifiques dans son propre territoire. Et pas question d'en sortir! L'État fédéral ne peut donc pas dicter leur conduite aux régions ou aux communautés et inversement. Chacun est donc autonome.

Un mot des provinces et des communes

Et les provinces et les communes dans tout ça ?

Les 10 provinces et les 581 communes (mai 2023) sont tout simplement des niveaux de pouvoirs plus petits qui s'occupent de la gestion d'éléments locaux qui touchent un peu à tout : les déchets, les routes communales, l'aménagement des quartiers, etc. Elles peuvent faire tout ce qui ne leur est pas interdit. Mais à la différence des régions et des communautés, elles ne sont pas complètement autonomes, mais sous tutelle des régions qui contrôlent leur action. Leurs moyens sont aussi plus limités.

Bruxelles

Bruxelles comporte pas mal de spécificités, car deux communautés y sont présentes : c'est une région bilingue. Les institutions sont donc adaptées à cet état de fait.

Les institutions : le Parlement

La région dispose donc de son propre parlement. Il compte 89 élu·es, renouvelé·es tous les 5 ans. Ici, en plus de se regrouper par partis, ils sont regroupés selon le fait qu'ils soient francophones ou néerlandophones.

Ainsi, 72 sièges sont réservés aux francophones et 17 aux néerlandophones. Cette répartition est fixe et permet de garantir un équilibre entre les deux communautés. Ils votent des ordonnances (c'est le nom des lois produites par cette institution).

Les institutions : le Gouvernement

Le gouvernement, quant à lui, est composé de 5 ministres, choisi·es au sein du Parlement à la suite d'un accord de majorité : le ou la Ministre-Président·e, qui en est le chef d'orchestre et 4 autres ministres dont 2 francophones et 2 néerlandophones. Chaque ministre est responsable d'une ou plusieurs compétences : il y a un·e ministre des transports, un·e ministre du logement, etc. Toutefois, les décisions importantes sont prises avec toutes les ministres. Tous sont en effet responsables ensemble devant le parlement : pour pouvoir travailler, le Gouvernement a donc besoin de la confiance du parlement, et donc d'un vote d'une majorité de celui-ci.

Le parcours d'une politique publique

Alors au final, quel est le parcours d'une politique publique ?

Prenons un exemple fictif : on souhaite améliorer l'isolation des toits des habitations à Bruxelles pour économiser de l'énergie.

L'initiative peut venir soit des parlementaires eux-mêmes : un·e ou plusieurs député·es rédigent alors une « proposition d'ordonnance ». Soit, et c'est le plus souvent ainsi, l'initiative vient du gouvernement : celui-ci rédige alors un « projet d'ordonnance ». Point de détail : les ordonnances n'existent que dans la région de Bruxelles-Capitale. Dans les autres régions on parle de décrets, et au niveau fédéral de lois.

Le texte passe d'abord par un travail en commission : un petit groupe d'élus·es, spécialisé sur la thématique — dans notre cas, le logement — analyse et modifie éventuellement le texte. S'il est voté, il est proposé à la discussion pour la séance plénière : cette fois, c'est l'ensemble des parlementaires qui est impliqué. On discute à nouveau de son contenu, on propose des modifications et intervient alors un vote final : si le texte est accepté, il est publié au Moniteur belge et il devient « obligatoire ». Tout le monde est alors tenu de le respecter.

Imaginons donc que le parlement vient de voter une ordonnance qui prévoit l'octroi de primes à tout individu qui rénove son habitation.

Il revient alors au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour appliquer l'ordonnance. Il va devoir organiser la distribution de ces primes, en confiant sa gestion à son administration par exemple. C'est elle qui devra collecter les demandes des particuliers et distribuer les primes.



- Repère XI -

MODES D'INTERVENTION POLITIQUE

Les modes d'intervention politique peuvent être classés de diverses manières. La classification ci-dessous peut dès lors être croisée avec d'autres ou complétée par d'autres, par exemple avec celles qui tiennent prioritairement compte des formes d'expression (écrite, audio-visuelle, graphique, théâtrale, etc).

Les prises de positions publiques

Un·e citoyen·ne peut prendre publiquement position par rapport à une problématique de multiples manières. On parle traditionnellement des cartes blanches et lettres ouvertes publiées dans les journaux ou les magazines, mais également des clips vidéo et audio diffusés sur les réseaux sociaux et les messageries instantanées, ou d'interventions dans le cadre d'émissions de radio ou de télévision.

Les interpellations politiques

Les interpellations reprennent les mêmes caractéristiques que les prises de position publiques. La principale différence est qu'une interpellation n'est pas nécessairement ouverte, mais adressée directement à son destinataire.

Attention, une interpellation politique n'est pas une pétition, elle n'a donc aucune valeur si le destinataire n'en tient pas compte. On n'emploie pas une interpellation pour poser des exigences, mais bien pour présenter un problème, en exposer des causes et montrer des pistes de solution.

Les pétitions

Le CRISP (Centre de Recherche et d'Information Sociopolitiques) définit la pétition comme l'expression d'une opinion, d'une plainte ou d'une requête, transmise par écrit par une ou plusieurs personnes à une autorité.

Dans la plupart des cas, n'importe qui peut introduire une pétition, la diffuser et la signer. Ces pétitions « libres » ne font cependant pas toujours autant d'effet que les systèmes de pétitions officielles que les différents parlements belges sont en train de mettre en place.

- La Chambre des représentants du Parlement fédéral a par exemple démarré une plateforme permettant à un·e citoyen·ne qui s'identifie par voie électronique (via la carte d'identité, itsme,...) de déposer une pétition en ligne

(<https://dekamer.mijnopinie.belgium.be>). Peu importe sa nationalité et son lieu de résidence. Pour signer ce type de pétition, il faut être âgé d'au moins 16 ans et résider en Belgique. Et il faut que cette pétition concerne un sujet que relève des compétences fédérales.

- Le Parlement bruxellois a aussi lancé sa plateforme pour augmenter la participation des citoyen·nes à la vie politique : <https://democratie.brussels>. Ce nouveau site permet de déposer des pétitions, de signer ces propositions pour les soutenir et d'en suivre la progression. Cela doit bien sûr concerner une compétence régionale : emploi, santé, culture, environnement, mobilité, formation, logement, etc.

Une pétition qui a suffisamment de succès peut avoir un véritable impact. En effet, au niveau bruxellois, une pétition regroupant 1.000 signatures donne le droit à son porteur ou porteuse de participer à une séance plénière du Parlement bruxellois pour débattre de la pétition. Au niveau fédéral, il en faudra 25.000, réparties dans les trois régions.

Les suggestions citoyennes

Les suggestions citoyennes (<https://democratie.brussels/>) sont une initiative spécifiquement bruxelloise. C'est une proposition thématique, signée par au moins 1.000 résident·es bruxellois·es de minimum 16 ans, qui permet de lancer un débat au Parlement entre citoyen·nes tiré·es au sort et parlementaires, au sein d'une commission délibérative.

Depuis la création de ce dispositif, 6 commissions délibératives ont été mises en place (voir <https://democratie.brussels/assemblees>)

Les prises de positions artistiques

L'art a été utilisé de tous temps pour faire valoir un point de vue. Les beaux-arts peuvent être engagés ou militants, mais certaines formes artistiques moins reconnues sont encore plus parlantes. Banksy, par exemple, a réalisé des dizaines d'œuvres de street art pour sensibiliser à diverses questions.

On peut imaginer des prises de positions artistiques à travers la danse, les arts graphiques ou plastiques, la chanson ou la musique, la poésie, le street art, ... L'imagination est la seule limite.

Les évènements

Les évènements regroupent les manifestations, les grèves, sit-in, flash-mobs, concerts engagés, etc. Plusieurs possibilités s'offrent donc aux jeunes s'ils choisissent de s'investir à travers un évènement de ce type.

Quel que soit le choix du groupe, il faudra déterminer si l'objectif est de participer à un évènement ou d'en organiser un.

Les actions de sensibilisation

Les actions de sensibilisation regroupent toutes les stratégies qui consistent à informer d'autres citoyen.ne.s d'une problématique. Le format des actions de sensibilisation peut être très varié, de même que la durée, la portée et l'intensité de l'action.

On peut faire de la sensibilisation sous forme de flyers distribués, de campagne d'affichage, de diffusion d'une vidéo, d'organisation d'une journée de sensibilisation organisée dans l'école, la maison de jeunes ou ailleurs, ...

Le débat

Le débat est une manière d'amener des acteurs de divers bords d'exposer leur point de vue et de développer leurs arguments. Il permet aux auditeurs de se faire une idée plus complète (et souvent plus nuancée) du problème.

La participation citoyenne

Le bénévolat et le volontariat sont deux manières d'œuvrer à une solution personnellement, seul ou en collectif, afin de porter une solution à un problème. Pour devenir volontaire ou bénévole, il faut trouver une structure capable d'accueillir l'action.

Parmi ces structures, citons les organisations de jeunes. Celles-ci visent à former des citoyen·nes responsables, actifs, critiques et solidaires (ces fameux CRACS) à travers l'information, la critique et la réflexion. Leurs actions permettent également de se familiariser avec le processus politique.

La participation politique

La participation politique regroupe toutes les stratégies d'actions qui consistent à s'impliquer dans la vie politique pour changer les choses.

- Au niveau communal, les Conseils des jeunes sont des groupes d'échanges et de réflexion qui permettent à des jeunes de 12 à 18 ans de devenir acteur·trices de la vie sociale et culturelle de la commune. Pour s'inscrire à un conseil communal, il faut s'adresser à la commune ou consulter leur site internet.
- Au niveau communautaire, le Forum des Jeunes de la Fédération Wallonie-Bruxelles permet aux francophones de 16 à 30 ans de participer à des groupes de travail, des projets citoyens et des journées thématiques pour réfléchir collectivement à des solutions aux préoccupations des jeunes belges francophones. Le site forumdesjeunes.be regroupe toutes les informations.

En plus de ces conseils, chaque parti politique belge dispose d'une organisation de jeunesse permettant aux 15-35 ans (en moyenne) de s'engager politiquement. L'idée est de permettre à des jeunes de faire remonter des préoccupations jusqu'au parti, et ainsi de faire valoir la voix des jeunes dans un monde politique souvent réservé aux plus âgés.

- Repère XII -

Les rôles dans le débat

Contrairement à ce que les débats télévisés ou les prestations contradictoires des acteur-trices politiques nous portent à croire, il est possible d'éviter qu'un débat soit une lutte, un conflit, et qu'il soit plutôt un échange ouvert d'idées, d'opinions et d'arguments. On évite ainsi de se positionner contre notre interlocuteur ou interlocutrice, et ce même si nos idées sont très différentes, nos opinions opposées et nos arguments contradictoires.

L'objectif d'un tel débat est d'enrichir les connaissances et/ou de parvenir à une décision, qu'elle soit consensuelle ou votée. Se lancer dans un débat en visant la victoire à travers la domination de notre interlocuteur ou interlocutrice est certes gratifiant (et parfois efficace en politique) mais ne fait finalement pas avancer la réflexion : personne n'en sort plus chargé-e de savoirs. C'est même bien souvent l'inverse qui se produit.

Tout-e participant-e à un débat doit garder à l'esprit cet objectif ! Cependant, les thématiques des débats ont parfois des enjeux importants, ce qui rend parfois difficile de garder la tête froide. Plusieurs individus ont donc généralement un rôle à jouer lorsque l'on organise un débat :

- **Celui ou celle qui introduit la séance de débat.** Cette personne pose le cadre du débat. Il ou elle présente les participant-es et le thème avec objectivité. Il ou elle donne un contexte à la conversation qui va avoir lieu, précise les balises géographiques, temporelles ou idéologiques du débat. C'est également la personne qui rappellera les règles de l'échange : qui prend la parole, et comment ? Quelle durée pour chaque intervention ? Quel rôle pour l'éventuel jury ? Son dernier rôle est de faire la présentation des participant-es au débat, en rappelant qui est qui et, le cas échéant, quels groupes les participant-es représentent.
- **Le/la modérateur-trice.** Cette personne est chargée de faire respecter les règles du débat. Si tout se passe bien, son rôle est très restreint et se limite à distribuer la parole et à s'assurer que le temps de parole est respecté pour chaque intervention. Dans la plupart des cas, cependant, le ou la modérateur-trice devra par moment rappeler les règles du débat. Celles-ci sont variables selon les contextes, bien sûr, mais il est important que chacun-e joue selon les mêmes règles, ce dont le ou la modérateur-riche doit s'assurer. Attention, il s'agit d'une responsabilité importante dont il faut s'acquitter avec objectivité ! Un-e modérateur-trice qui n'est pas neutre influence beaucoup trop le débat, comme en témoignent certains débats « à charge » que l'on peut voir à la télévision.
- **Le ou la secrétaire du débat.** Cette personne est chargée-e d'enregistrer ce qui est dit pendant la session dont il ou elle a la charge. Son objectif est de récupérer toutes les informations qui sont transmises, les arguments qui sont mobilisés

et les opinions qui sont avancées pendant le débat, afin d'en garder une trace. Cette fois encore, la neutralité est primordiale, il n'est pas question de prendre note des arguments d'un côté seulement.

- **Les participant-es au débat.** Ce sont tous les individus qui vont prendre la parole pour donner leur avis ou proposer des arguments. Ils et elles ne doivent pas être objectifs, ni neutres, mais ils doivent être de bonne foi pour que le débat avance. L'exercice le plus complexe pour les participant-es à un débat n'est pas nécessairement de prendre la parole clairement, mais bien de faire preuve d'écoute et d'empathie envers leurs interlocuteur-trices. Des conflits sont parfois inévitables, ce qui n'est pas un problème pourvu que le débat ne tourne pas à la dispute. Le mot-clé de la participation à un débat est respect.

Sources

Réfléchir sur la justice dans une perspective citoyenne,
ed. Fondation Roi Baudouin, 2001, 120 pages, p.104.

http://portail-eip.org/Fr/Liens/Articles/justice_Tozzi.pdf

- Repère XIII -

Les trois piliers de l'argumentation

La prise de parole dans le cadre de l'argumentation repose sur trois piliers principaux. Pour convaincre efficacement, il faut que les trois piliers soient bien présents, faute de quoi l'argumentation perd de sa puissance. Lorsque l'on participe à un débat, il faut donc s'assurer de jouer à la fois sur l'ethos, le pathos et le logos. Chaque argument mobilisé correspond à au moins l'un des piliers. Attention donc de présenter des arguments de plusieurs types : cela enrichit l'argumentaire, donne une impression de diversité dans les justifications de l'opinion avancée, et complexifie la contre-argumentation.

Un parallèle assez clair se dessine entre ces piliers de l'argumentation et les composantes d'une bonne présentation par un·e enseignant·e ou un·e animateur·rice. Un cours intéressant n'est pas composé uniquement de la matière à étudier, il a d'autres axes qui poussent les jeunes à se sentir intéressé·es et concerné·es.

ETHOS

L'ethos, c'est l'impression que renvoie celui qui parle. Il s'agit de son allure, de sa prestance, de sa réputation, mais également de sa posture et de son capital sympathie. Il s'agit d'un pilier important, mais difficile à influencer : il s'agit parfois de jouer un rôle, de se mettre en scène lors de la prise de parole pour avoir l'air compétent·e, efficace, intelligent·e ou sympathique.

L'image qu'il faut projeter n'est pas du tout la même selon les contextes : une même posture peut renvoyer une image d'efficacité dans un contexte, mais paraître hautaine dans d'autres. Les participant·es à un débat doivent donc séduire leur audience, et il faut pour ça la connaître.

Une oratrice ou un orateur qui ne se repose que sur ce pilier risque de se retrouver déstabilisé·e face à des arguments bien préparés. Une image de professionnalisme ne remplacera pas une bonne préparation, mais elle permet de la compléter.

PATHOS

Le pathos, c'est le registre de l'émotion. Un·e bon·ne orateur·rice sait mobiliser des arguments susceptibles de faire réagir émotionnellement son public. Il ou elle est capable de jouer sur l'humour, la peur, l'envie, la joie, l'espoir, etc. afin de convaincre. Attention à ne pas rester coincé dans le pathos, les arguments de ce type sont convainquants, mais pas toujours riches. De plus, ils se prêtent très bien à la contre-argumen-

tation car il est possible pour un contradicteur de jouer sur une autre émotion et de contrer un argument jouant sur la peur par un autre mobilisant la fierté, par exemple.

LOGOS

Le logos est peut-être le plus évident des trois piliers, il s'agit du pilier des arguments pertinents. orateur·trice accompli·e accomplie mobilise des arguments pertinents, des exemples à fort pouvoir évocateur, au sein d'un discours clair et précis. Le logos regroupe donc tout ce qui relève de l'argumentation logique bien présentée.

Dans un débat d'idées, il s'agit du pilier le plus important car c'est celui qui contient effectivement les idées. Néanmoins, se contenter de ce pilier peut s'avérer risqué. Le pouvoir de persuasion étant relié à l'affect et à l'image (au pathos et à l'ethos, donc) se contenter du logos donne un discours qui semble inintéressant, ennuyeux ou trop compliqué.

Outils

La vidéo « Les 3 Piliers de la Persuasion: Logos - Pathos – Ethos »
créée par Connor Neill pour TedX.

Cette vidéo reprend en image
l'explication des trois piliers :

<https://www.youtube.com/watch?v=l6-QQircyEY>

- Repère XIV -

Le cadre législatif de la liberté d'expression en Belgique

La liberté d'expression est une liberté fondamentale, énoncée par l'article 19 de la déclaration universelle des droits de l'Homme. Cet article stipule que « tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression ». Il s'agit donc d'un des fondamentaux démocratiques les plus essentiels.

Ceci s'est traduit en droit dans différents textes de loi qui la consacrent mais en posent aussi les limites.

CONVENTION EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME ET CONSTITUTION BELGE

La Convention européenne des droits de l'Homme (qui est d'application en Belgique) précise par exemple (article 10, alinéa 2) que :

« L'exercice de ces libertés comportant des devoirs et des responsabilités peut être soumis à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions prévues par la loi, qui constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire. »

CONSTITUTION BELGE

Mais alors, quelles sont ces limites ? Que dit justement ce cadre légal dans notre pays ? Tout d'abord, la Constitution belge fait référence au droit à la liberté d'expression dans ses articles 19 et 25 (pour la presse). L'article 19 énonce que « la liberté des cultes, celle de leur exercice public, ainsi que la liberté de manifester ses opinions en toute matière, sont garanties ». Mais la limitation légale à l'exercice de cette liberté est immédiatement introduite dans le même article : « sauf la répression des délits commis à l'occasion de l'usage de ces libertés ».

On ne peut donc, au nom de l'exercice de sa liberté d'expression, contrevenir à la loi. L'insulte, la diffamation, etc. restent des actes illégaux, et nul ne peut se prévaloir de la liberté d'expression pour contrevenir à la loi.

Outre notre Constitution, notons principalement le code pénal prohibant la diffamation, la calomnie et l'injure et trois textes de loi postérieurs qui ont étoffé le cadre dans lequel s'exerce la liberté d'expression.

DIFFAMATION, CALOMNIE, ET INJURE DANS LE CODE PÉNAL

La diffamation, la calomnie ou l'injure sont prohibées. Ces délits constituent, du point de vue légal, des infractions au droit au respect de la vie privée en ce qu'ils peuvent ternir la réputation ou attenter à l'honneur de la victime.

La diffamation est définie par notre Code pénal. L'article 443 du code énonce en effet que « l'imputation méchante, à une personne, d'un fait précis qui est de nature à porter atteinte à l'honneur de cette personne ou à l'exposer au mépris public » est passible d'une peine allant jusqu'à un an d'emprisonnement et d'une amende. Il existe une subtile nuance entre la diffamation et la calomnie, nuance qui porte sur la possibilité de prouver légalement le bien-fondé des dires de l'accusé, mais au-delà de cette argutie juridique les deux notions sont définies pareillement par la loi. L'injure peut être, elle, définie comme le fait de divulguer un fait imprécis portant atteinte à l'honneur d'une autre personne. La peine prévue pour ce délit est un emprisonnement qui peut aller jusqu'à deux mois, comme l'indique l'article 448 de notre Code pénal.

LOI DU 30 JUILLET 1981 CONTRE LE RACISME OU LA XÉNOPHOBIE, DITE « LOI MOUREAUX »

Cette loi vise à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie. Elle rend hors-la-loi certains propos, notamment ceux qui incitent à la haine ou à la violence, motivée par la xénophobie ou le racisme, envers une personne ou un groupe de personnes.

Le texte original stipule que « quiconque (...) incite à la discrimination », « à la haine ou à la violence », « à la discrimination ou à la ségrégation », « à l'égard d'une personne (...), d'un groupe, d'une communauté ou de 13 leurs membres » en raison de sa « nationalité, (d') une prétendue race, (de) la couleur de peau, (de) l'ascendance ou (de) l'origine nationale ou ethnique » est passible d'un mois à un an de prison.

Autrement dit, en Belgique, l'incitation à la haine ou à la discrimination pour des motifs xénophobes ou racistes est passible de prison ferme. C'est donc clair : d'un point de vue légal, en Belgique, les propos racistes ne sont pas considérés comme une opinion mais comme un délit. La liberté d'expression ne peut servir de justification à leur expression publique.

LOI DU 23 MARS 1995 CONTRE LE NÉGATIONNISME

Cette loi vise à rendre illégale la remise en cause de la réalité de l'Holocauste. Cette loi punit (éventuellement par une peine de prison) quiconque « nie, minimise grossièrement, cherche à justifier ou approuve le génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale ». Tout comme les propos racistes,

les propos négationnistes sortent donc du cadre légal de la liberté d'expression en Belgique.

LOI DU 10 MAI 2007 CONTRE LA DISCRIMINATION

Ce texte étend en fait le champ de validité de la loi Moureaux. Avec cette loi, les discriminations et incitation à la discrimination, à la haine ou à la violence, en raison de « l'âge, l'orientation sexuelle, l'état civil, la naissance, la fortune, la conviction religieuse ou philosophique, la conviction politique, la langue, l'état de santé actuel ou futur, un handicap, une caractéristique physique ou génétique, l'origine sociale » deviennent illégales.

Unia, le centre interfédéral pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, définit l'incitation comme « toute communication verbale ou non-verbale qui incite à, stimule, attise, encourage, accentue, provoque, pousse ou appelle d'autres personnes à certaines réactions de haine ». Et précision importante : ces considérations sont variables indépendamment des conséquences qu'elles peuvent avoir ou non puisque « par contre, il n'est pas nécessaire que cette incitation entraîne d'office une réaction ».

AUTRES LIMITES DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Il existe également d'autres limites à la liberté d'expression comme le respect de la vie privée, le droit à l'image, le harcèlement. En plus des limites déjà présentées plus haut, d'autres restrictions plus générales sont à noter.

Tout d'abord, la liberté d'expression ne peut pas être utilisée comme excuse pour enfreindre le droit à la vie privée d'un individu. Au-delà de la diffamation, il est donc interdit de diffuser des informations privées sans l'accord de la personne concernée. Cela concerne par exemple des informations médicales, financières, etc., mais également n'importe quelle conversation privée. Enregistrer les paroles privées de quelqu'un pour les rediffuser publiquement est donc interdit. De la même, le droit individuel à l'image est également une restriction à ce que l'on peut diffuser ou non. Comme les paroles, les photos et vidéos prises dans un cadre privé ne peuvent pas être diffusées n'importe comment. En principe, poster une photo sur un réseau social nécessite même l'accord de toutes les personnes identifiables sur l'image.

Le harcèlement n'a pas de définition ferme dans le code pénal belge. L'article 442bis qui le cadre se contente d'en pointer le caractère abusif, répété, et portant atteinte à l'individu qui en est la cible. La limite est ici non seulement dans le contenu du propos, mais également et surtout dans la manière dont il est présenté. Le harcèlement peut se produire sur n'importe quel support de communication et pas uniquement en personne. Un propos a priori autorisé peut devenir du harcèlement, et enfreindre alors la loi. Notons que la liberté d'expression n'est pas vraiment limitée par cette sanction du harcèlement, mais bien sa mise en œuvre.

COMMENT DÉTERMINE-T-ON CE QUI RELÈVE DU DÉLIT OU CE QUI RELÈVE DE L'USAGE LÉGITIME DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION ?

La responsabilité de déterminer ce qui relève ou non du cadre légal de la liberté d'expression incombe à la Justice et donc in fine aux magistrats. Comme le rappelait l'avocat Alain Berenboom, dans La Libre Belgique du 14 janvier 2015, c'est donc au cas par cas que sont évalués les modules litigieux. « Le juge doit se prononcer sur ce qui relève de la diffamation, de l'injure ou de l'insulte, tout en tenant compte du type de publication incriminée ».

Ce sont en effet les mêmes règles qui valent pour tous les supports : journaux d'information, satiriques, livres, émissions de radio, de télé, publications sur la Toile, réseaux sociaux...

Sources

https://www.rtb.be/info/societe/detail_liberte-d-expression-que-les-limites-que-dit-la-loi?id=8722028

- Repère XV -

Enjeux de la liberté d'expression sur le Web

Sur internet, les limites à la liberté d'expression sont identiques à celles qui régissent l'espace public. Un propos négationniste, par exemple, est tout aussi illégal sur Twitter ou dans une vidéo Youtube qu'à la télévision ou à l'école. Le web fournit une couverture d'anonymat qui laisse parfois croire que l'on peut y dire ce que l'on veut en toute impunité. C'est tout à fait faux, comme en témoignent les amendes et procédures judiciaires à l'encontre d'internautes a priori anonymes. En plus de ces limites légales, il faut également prendre en compte l'aspect éthique. Internet invisibilise les utilisateurs, qui n'apparaissent que sous forme de photo, de nom voire de pseudo. Cela facilite bien souvent les dérapages, car on ne se rend pas nécessairement compte que derrière cette photo ou ce pseudo se trouve une personne bien réelle, impactée parfois fortement par les propos tenus.



- Repère XVI -

Les discours toxiques

Amnesty International France a développé le concept de « discours toxiques », qui regroupe « les formes d'expression stigmatisant ou traitant différemment et de manière défavorable des personnes en raison de caractéristiques réelles ou supposées (telles que l'orientation sexuelle, l'origine ethnique, la religion, les opinions politiques, le handicap, etc.). » Ce sont en fait tous les discours, de n'importe quels types, qui contribuent volontairement ou non à alimenter l'hostilité ou la méfiance envers un individu ou un groupe d'individus.

Les discours toxiques ne sont pas nécessairement illégaux. Preuve en est que de nombreux exemples en sont visibles dans l'espace public, sur les plateaux télévisés ou les réseaux sociaux. Néanmoins, ils ne devraient pas avoir leur place dans une discussion.

Il peut y avoir un désaccord sur la toxicité d'un discours. Pour vérifier le plus objectivement possible le degré de toxicité et de dangerosité d'un discours, il faut analyser les points suivants :

- **Le contenu** : quel est le risque présenté par le discours tenu ? Il faut constater à quel point le propos est dérangeant. S'agit-il d'une insulte relativement peu agressive envers une personne isolée, d'un commentaire dénigrant une catégorie de personnes ou d'un appel à violence envers une communauté ?
- **Le contexte** : où et par qui le discours est-il tenu ? Une conversation privée entre deux amis, une prise de parole publique, ou un débat entre députés sur un plateau télévisé ?
- **La ou les cibles** : le propos vise-t-il un politique reconnu, une minorité, ou encore un groupe d'individus vulnérables ? Certaines catégories de la population sont moins à même de se défendre face à des propos toxiques.
- **L'intention et le ton** : le propos est-il tenu en tant que blague, ou dans l'intention claire de nuire ? Une blague déplacée, bien que dérangeante, ne présente pas la même toxicité qu'un discours visant explicitement à encourager la haine. Les discours toxiques
- **L'impact réel et potentiel** : quelle conséquence le propos risque-t-il d'avoir ? Une légère perte d'estime par l'individu ciblé, des actes de discrimination ponctuels, ou bien la persécution revendiquée de la communauté visée ?

- Outils -

Pour une approche en profondeur des discours toxiques, Amnesty International France a élaboré des brochures très complètes, ainsi qu'une vidéo récapitulant les points ci-dessus : <https://www.amnesty.fr/education/discours-toxiques>

QUELQUES EXEMPLES

- « C'est ça, il faut être étranger pour être récompensé ».
Commentaire de «Michel » sous l'article Aziz, chauffeur à la Stib, décoré de la Médaille d'Or de l'Ordre de la Couronne, de la Dernière Heure du 03-03-2021.
- « Femme au volant, mort au tournant ».
Dicton populaire.
- « Normalement, chez moi, on doit donner des prénoms dans ce qu'on appelle le calendrier, c'est-à-dire des saints chrétiens. »
Eric Zemmour, polémiste français, sur le plateau des « Terriens du dimanche » sur C8, le 16 septembre 2018.
- « Ma liberté ne s'arrête pas là où commence celle d'un musulman. Non mais, chacun chez soi. »
Tweet de MahtfRid (4862 abonnés) du 09-03-2015.
- « Encore heureux que c'est compliqué ».
Tweet de Citadel.hodl sous l'article Adopter un enfant ? Cela reste plutôt compliqué pour les couples d'hommes, de La Libre.be du 04-03-2021.
- « Tu l'as un peu cherché, aussi ».
Commentaire anonyme sous un témoignage d'une adolescente victime de harcèlement sexuel. Vu sur la page Témoignages de harcèlement sur le site Madmoizelle le 28-02-2021.
- « [Si un enseignant doit renoncer à faire correctement son travail en posant un regard critique] ce n'est pas à cause d'une voiture folle, d'une arme blanche ni les réseaux sociaux, mais à cause de ce redoutable rouleau compresseur soutenu par la pensée « woke ». J'ai nommé l'islamisme ».
Conclusion de l'article L'enseignant est un passeur, pas un gourou, écrit par Nadia Geerts sur son blog le 31-01-2021.
- « C'est un couple d'homos, mais ils sont vraiment sympas ».
Propos tenus lors d'une soirée de quartier par l'un des habitants, à propos de nouveaux locataires dans la rue.
- « On devrait guillotiner tous ces ministres inutiles, c'est déjà ça de moins comme salaires à payer ».
Commentaire de Paul sous l'article La majorité des hôpitaux veulent refédéraliser les soins de santé, dans Le Soir du 10-11-2020.
- « Je suis contre le mariage gay car les gays sont connus pour changer de mec tous les mois ».
Commentaire de blue dragon sous la vidéo 5 ans après le 1er mariage gay en France, Vincent Autin-Boileau raconte, créée par Brut sur Youtube le 09-04-2021.
- « Les végétariens on les reconnait à leur teint gris et leur écharpe tricotée »
Propos tenus par Michel Cymes dans l'émission Ça va beaucoup mieux sur la chaîne radio RTL le 30-05-2017

- « Il faut faire couler ces bateaux illégaux [utilisés par des migrants] quand ils sont au large si ils refusent de faire marche arrière. »
Commentaire de Jude sous la vidéo Immigration clandestine: le nombre d'arrivées des Tunisiens en Italie en hausse, créée par Euronews en français sur Youtube le 23-07-1991
- « [Les électeurs des partis écologiques] c'est un électorat bourgeois (...) des bourgeois-bohèmes qui sont plus sensibles à des valeurs postmatérialistes qu'animés par les programmes économiques »
Propos tenus par Pascal Perrineau dans l'émission Municipales 2020 sur la chaîne télévisé LCP le 28-06-2020
- « Va falloir que les femmes arrêtent de chialer ! »
Commentaire de Alain Hunerbein sous l'article La crise [du covid-19] a renforcé les inégalités entre hommes et femmes, publié par Sudinfo le 06-03-2021 10
- « Si tu veux pas qu'on te dise d'être à la cuisine, change de métier!! »
Commentaire de Giovanni Arigoni sous l'article Daisy Hoebeke, policière à Bruxelles depuis 36 ans : « On me disait retourne à tes casseroles », publié par DHnet le 08-03-2021
- « S'ils ne veulent pas dormir en rue, qu'ils retournent chez eux; à propos, ils vivent de quoi? À votre avis ? »
Commentaire de Nicolas Dechesne sous l'article Saint-Gilles : Infrabel veut expulser deux familles [roms], publié par Sudinfo le 09-04-2020
- « Comment voulez-vous que le travailleur français [...] qui voit sur le palier à côté de son HLM, entassée, une famille avec un père de famille, trois ou quatre épouses, et une vingtaine de gosses, et qui gagne 50 000 francs de prestations sociales, sans naturellement travailler! Si vous ajoutez à cela le bruit et l'odeur, il devient fou. [...] Et ce n'est pas être raciste que de dire cela »
Propos tenus par Jacques Chirac, président français, lors d'un discours politique le 19-06-1991
- « Toutes des p**** »
Graffiti apposé sur une affiche dénonçant les chiffres des féminicides en Belgique, vu à Louvain-la-Neuve en octobre 2020
- « Je #bronzerai #seinsnus si je veux je mangerai de la #viande parce que le steak de #soja c'est dégueulasse je parlerai de l'#esclavage et j'utiliserai le mot #Nègre parce que c'est notre #histoire, j'irai #chasser si j'ai envie, raz-le-bol de tous ces interdits »
Tweet de Corinne Martineau (957 abonnés) du 28-08-2020



